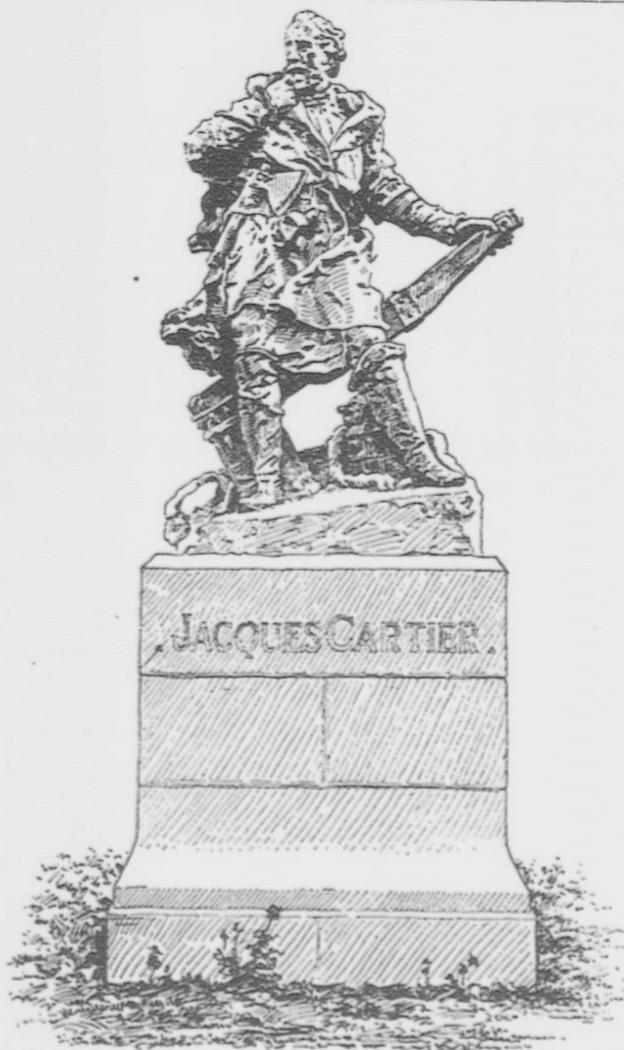


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



MONUMENT JACQUES CARTIER
Inauguré à Saint-Malo, France, le 23 juillet 1905.

M. le professeur J.-O. Cassegrain

Le 26 janvier dernier, les instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier ont présenté à M. J.-O. Cassegrain, le doyen des professeurs de Montréal, une jolie canne à pommeau d'or ; et au nom de l'institution qu'il dirige, M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, a offert à notre estimable confrère une bourse bien garnie. M. Cassegrain a été nommé professeur en 1865.

S. G. Mgr Bruchési et l'honorable M. de La Bruère, qui assistaient à la réunion des instituteurs, ont tour à tour fait l'éloge de M. Cassegrain, le plus ancien professeur de l'École normale Jacques-Cartier.

Ces témoignages flatteurs et ces louanges méritées ont réjoui non seulement le cœur de celui qui en a été l'objet, mais aussi celui de tous ses confrères. La longue et utile carrière de M. Cassegrain est digne de servir de modèle aux jeunes instituteurs. Professeur émérite, excellent catholique, confrère loyal que l'envie et la jalousie n'ont jamais su atteindre, notre distingué collègue est un gentilhomme accompli. Plus heureux que d'autres, ce vétéran de l'enseignement reçoit de son vivant l'hommage universel de ses confrères, la plus douce consolation, après celle du devoir accompli.

L'Enseignement Primaire offre ses sincères hommages et ses meilleurs vœux au digne doyen des instituteurs catholiques de Montréal.

C.-J. M.

L'Affection dans l'Education

L'affection du maître est donc le grand moyen du succès de son œuvre : aimez les enfants, et vous en ferez tout ce qu'il vous plaira. Aimez-les dans la prière pour les offrir à Dieu ; aimez-les dans les jeux pour vous les rendre familiers ; aimez-les dans leurs tristesses pour sécher leurs larmes et égayer leur ciel ; aimez-les dans leurs études pour avancer leur science ; aimez-les surtout dans leurs fautes pour les corriger sans raideur et sans faiblesse. De la sorte vous élèverez les enfants jusqu'à vous, et par vous jusqu'à Dieu ; vous développerez en leurs cœurs la faculté d'aimer, et c'est une grande œuvre que d'ouvrir les âmes à l'amour pur, et d'empêcher que leur premier mouvement ne soit pour des affections basses.

L'abbé J. GUIBERT,

(Extrait de « *L'Éducateur apôtre* »).

de Q
que d
l'évêq
l'évêq
Valley
chano
Lange
l'hon.
M. P.
Tellier
I
I
vant l
I
vier,
juge F
«
« Edm
« aux p

L
seil d'h
M. Cha
« tudier
« soit r
« réglen
Le
bres un
l'Instru
la proch
Ap
l'époque
Bruchés

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION SPÉCIALE

Séance du 31 janvier 1906, avant-midi,

M. le Surintendant, président ; Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr Marois, V.-G., représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr J.-C.-K. Laflamme, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield ; Mgr L.-A. Paquet, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi ; M. le chanoine O'Donnell, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe ; l'hon. juge F. Langelier, M. Eugène Crépeau, l'hon. M. Thomas Chapais, l'hon. H. Archambault, l'hon. L. Gouin, l'hon. Dr J.-J. Guerin, l'hon. juge J.-E. Robidoux, M. Cyrille Delage, M. P. P., M. Philippe Roy, M. P. P., M. Hector Champagne, M. P. P., M. Mathias Tellier, M. P. P.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport suivant lequel a été adopté :

Le sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques, siégeant le 31 janvier, auquel étaient présents : Mgr Blais, président ; Mgr Archambault, M. le juge F. Langelier, M. Philippe Roy et M. le Surintendant, fait rapport :

« Qu'ayant pris connaissance du livre intitulé « Alcool et Alcoolisme » par M. Edmond Rousseau, ce sous-comité est d'avis que la diffusion de ce livre sera très utile aux points de vue moral et hygiénique. »

(Signé) ANDRÉ ALBERT, Ev. de St-Germain de Rimouski,

Président.

Le rapport du sous-comité chargé d'étudier les règlements concernant le conseil d'hygiène ayant été soumis à la considération du comité, il est proposé par l'hon. M. Chapais, appuyé par Mgr Laflamme : « que le rapport du sous-comité chargé d'étudier les règlements concernant l'hygiène ne soit pas adopté maintenant et qu'il soit référé au sous-comité afin que celui-ci puisse faire une nouvelle étude de ces règlements et faire rapport à la prochaine séance du comité catholique. »

Le comité donne instruction à son secrétaire d'envoyer à chacun de ses membres une copie de la requête demandant un amendement à l'article 245 de la loi de l'Instruction publique pour étude, la considération de cette question étant remise à la prochaine session de ce comité.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. Gauthier, relativement à l'époque des déménagements du printemps, l'hon. M. F. Langelier, appuyé par Mgr Bruchési, propose et il est adopté : « qu'attendu que la suggestion faite d'amender

« le code civil pour déterminer la date à laquelle les déménagements, dans la province, « devront se faire, intéresse plusieurs autres questions que la question des écoles, ce « comité croit devoir s'en remettre à la décision de la Législature. »

Le comité autorise l'école de St-Ignace-de-Loyola, Nominuingue, à prendre le titre d'école modèle.

La lettre de M. l'inspecteur Hébert, au sujet des conférences pédagogiques que donnent les inspecteurs d'écoles, ayant été soumise au comité, celui-ci la réfère au Surintendant comme se rapportant à une question d'administration.

Séance du 31 janvier 1906, après-midi.

Présents : Les mêmes, plus M. M.-Th. Stenson.

L'hon. juge Robidoux, appuyé par M. Philippe Roy, propose la motion suivante :

« Que les mots suivants soient ajoutés à l'article 46 de la loi de l'Instruction publique :

« Le secrétaire de la Province est *ex-officio* membre du Conseil de l'Instruction « publique et des deux comités, mais il ne vote que dans le comité de la croyance reli- « gieuse à laquelle il appartient.

« Son admission dans le Conseil de l'Instruction publique ne changera en rien les « dispositions de l'article 47 relativement au nombre des membres laïcs du comité ca- « tholique, ni des membres du comité protestant. »

Cette motion est rejetée par le vote suivant :

Pour : L'hon. juge Langelier, M. Ph. Roy, l'hon. Dr J.-J. Guerin, M. Hector Champagne, M. M.-Th. Stenson, l'hon. H. Archambault, l'hon. juge Robidoux et l'hon. L. Gouin. (8)

Contre : Mgr Bégin, Mgr Blais, Mgr LaRoque, Mgr Marois, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown, Mgr Paquet, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi, M. le chanoine O'Donnell, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, M. Eug. Crépeau, l'hon. M. Ths Chapais, Mgr Laflamme, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield, M. Cyrille Delage, Mgr Brunault, Mgr Cloutier, Mgr Duhamel, Mgr Bruchési, Mgr Archambault, M. M. Tellier, Mgr N.-Z. Lorrain. (17)

Il est proposé par M. H. Champagne, appuyé par Sa Grandeur Mgr Bruchési, que les mots suivants soient ajoutés au paragraphe 1 de l'article 47 :

« Le lieutenant-gouverneur en Conseil pourra, en outre, adjoindre à ce comité, « durant bon plaisir, quatre fonctionnaires de l'enseignement, dont deux prêtres, prin- « cipaux d'écoles normales de cette Province, et deux laïcs fonctionnaires de l'ensei- « gnement primaire ; ces nominations étant faites pour un terme n'excédant pas trois « ans.

« Ces membres adjoints ne font pas partie du Conseil de l'Instruction publique, « mais ils ont, dans le comité catholique, les mêmes pouvoirs que les membres de ce « comité. »

Cette motion est adoptée.

Le comité recommande que les amendements qui suivent soient faits à la loi de l'Instruction publique, et il est résolu :

1° Que le paragraphe deuxième de l'article 78 soit remplacé par le suivant :
« § 2—Avoir obtenu un diplôme d'école primaire supérieure. »

2° De retrancher le dernier alinéa de l'article 84 et le remplacer par les mots suivants :

« Ces bureaux donnent des brevets de capacité valables pour les écoles sous le contrôle du comité qui en a recommandé la formation, et conformément aux règlements de chaque comité. »

3—De retrancher tous les mots après : « parties intéressées, » à la quatrième ligne de l'article 206, et les remplacer par ceux qui suivent :

« Le terrain et la maison d'école seront vendus à l'enchère et le prix de vente sera partagé entre chacune des parties de la manière indiquée à l'article 264 de cette loi. »

4—Que l'article 458 soit remplacé par le suivant :

« Les écoles normales donnent des brevets de capacité pour les écoles primaires élémentaires, les écoles primaires intermédiaires (modèles) et les écoles primaires supérieures (académiques) et le Surintendant de l'Instruction publique doit délivrer un brevet de capacité à tout élève d'une école normale qui a obtenu, du principal qui la dirige, un certificat constatant qu'il y a suivi, avec succès, un cours régulier d'études conformément aux règlements du comité catholique ou du comité protestant, selon le cas. »

5—D'ajouter à l'article 493 l'alinéa qui suit :

« Toutefois ce fonctionnaire aura la faculté d'abandonner l'enseignement à cinquante ans en conservant ses droits à une pension de retraite, mais il ne pourra commencer à recevoir le montant de sa pension qu'à l'âge de cinquante-six ans. »

6—D'ajouter à l'article 496 l'alinéa suivant :

« En cas de mort du fonctionnaire pendant la dite période de dix à vingt ans de service, le remboursement se fera aux héritiers légaux du défunt. »

7—Ajouter au premier paragraphe de l'article 513 les mots qui suivent : « sauf les professeurs de musique, de dessin ou autres spécialités de ce genre. »

8.—De retrancher de l'article 520, les mots « semi-annuellement » dans le premier alinéa et « semi-annuelle » dans le second alinéa. »

Ce comité recommande de payer, sur son fonds de revenu, à M. Gill, professeur de dessin et de peinture, une somme de cent piastres pour les portraits des honorables MM. Chauveau et Ouimet, anciens surintendants de l'Instruction publique, que M. Gill a offerts gracieusement au Conseil de l'Instruction publique.

Ce comité s'ajourne à la session régulière du printemps prochain.

AVIS

I. Les abonnés *payants*, retardataires, sont priés de s'acquitter au plus tôt : leur abonnement est dû depuis le 1er septembre 1905.

II. Prière de n'adresser *aucune demande* de livres ou autres documents au directeur de *L'Enseignement Primaire* : en écrivant directement aux libraires, on sauvera du temps. Les *Réponses* aux questions posées par le Bureau central sont en vente chez W. Bussières, bureau de poste de Candiac, près de Québec. Nous n'avons rien à voir dans la vente de cette brochure.

III. On doit s'adresser au Surintendant de l'Instruction publique pour se procurer le *Manuel de l'Instituteur catholique*.

PEDAGOGIE

Une leçon qui vient de France

« *Et nunc erudimini* »

La Revue des Deux Mondes de janvier 1906 (1) contient une étude pleine d'enseignement pour les Canadiens français. *Le Péril Primaire*, par Georges Goyau, tel est le titre de cette étude que nous voudrions placer tout entière sous les yeux de nos confrères, afin de les mettre en garde contre les théories et les doctrines qui sont en train de conduire le personnel enseignant de la République française à l'abaissement, à l'anarchie, à la ruine, disons le mot.

M. Goyau démontre à l'évidence, avec preuves à l'appui, que le système scolaire inauguré en France en 1882 par le Franc-Maçon Jules Ferry, perfectionné par ses successeurs, et couronné assez récemment par Combes, a fait banqueroute, et cela de la façon la plus pitoyable et la plus alarmante.

Au chapitre de la fréquentation scolaire, M. Goyau cite ce témoignage irrécusable de M. Cazes, inspecteur général, témoignage qui ne remonte qu'à 1904 : « La situation est aujourd'hui à peu près ce qu'elle était avant l'application de la loi de 1882 : une moyenne de 5 pour 100 dans les campagnes, de 10 pour 100 dans les centres populeux, ne fréquentant aucune école ; et c'est plus grave, les 95 centièmes fréquentant d'une manière tout à fait insuffisante ».

Avant de citer ce témoignage, M. Goyau déclarait : « La dernière *Statistique de l'Enseignement Primaire*, qui est de 1902, donne des renseignements très précis sur la présence effective des enfants dans les écoles publiques de France aux dates du 2 décembre et du 3 juin, choisies pour une sorte de revue d'appel. La meilleure assiduité scolaire se rencontre dans le département de la Mayenne, où, le 2 décembre 1902, sur 100 écoliers inscrits, il y en avait 45 dans les Hautes-Alpes, 48 dans la Haute-Loire, 49 dans la Lozère, qui ne connaissaient d'autre école que l'école buissonnière. » (2) Et s'appuyant toujours sur les informations officielles fournies par l'inspecteur général, M. Goyau affirme qu'à partir de 1887 « le nombre des petits Français auxquels le chemin de l'école demeura complètement inconnu suivit une

(1) Page 175 à 200.

(2) En 1904, dans un article intitulé : *La loi du 28 mars 1882 et la fréquentation scolaire*, M. l'inspecteur général Cazes conclut très franchement : « voilà plus de vingt ans que fontionne la loi, et nous sommes, hélas ! forcés de constater qu'elle n'a pas donné ce qu'on attendait d'elle et que la part laissée à l'ignorance reste toujours trop considérable. »

« courbe ascendante ; et dans la période quinquennale de 1897 à 1902, cette courbe inquiétante continua à s'élever. » (3)

Le problème de l'assiduité achemine tout naturellement M. Goyau vers l'autre problème du recrutement des écoles normales. « Nous observions tout à l'heure, dit-il, que l'assiduité des écoliers alla croissant durant les cinq ou six années qui suivirent la promulgation de la loi, et puis qu'un mouvement de décroissance progressive se dessina. Il semble que l'attrait des jeunes gens vers les écoles normales ait subi ces mêmes vicissitudes de flux et de reflux. De 1880 à 1886, on comptait, annuellement, de 5 à 6.000 candidats ; le chiffre précis, pour l'année 1887, était de 4.638 ; brusquement, en 1891, il descendit à 2.034 ; et l'école normale, depuis lors, a cessé de sourire aux ambitions juvéniles. La France républicaine est l'un des pays où les fonctions d'instituteur sont le moins recherchées : en Belgique, il y a un élève-maître pour 1,962 habitants ; aux États-Unis, 1 pour 1,837 ; en Prusse, 1 pour 2.797 ; en Autriche, 1 pour 3.603, mais dans notre France, la proportion du chiffre des élèves-maîtres au chiffre de la population est seulement de 1 à 4.484. »

M. Goyau nous montre ensuite l'instituteur français « sur le terrain de la politique militante et quotidienne, de la politique de parti, de coteries. » De républicains, plusieurs instituteurs devinrent radicaux, puis, par une fatalité chaque jour plus incoercible, ils furent poussés vers le socialisme. « La pente est fatale, ajoute M. Goyau, et dans les milieux officiels on commence à se demander, avec quelque inquiétude, jusqu'où dévalera, dans l'abîme de la politique, la fraction la plus avancée de notre personnel scolaire, plus empressée, semble-t-il, de faire la loi à la France, que de collaborer docilement, avec les autorités officielles, au relèvement de l'intelligence française. »

L'écrivain de la *Revue des deux Mondes* rapporte qu'à une fête donnée pour les groupements d'amicaux d'instituteurs de la Seine, (mai 1901) M. Carnaud, ancien instituteur et député socialiste des Bouches-du-Rhône, s'écria : « Le fleuve des largesses a trop longtemps coulé vers l'Église, nous en changerons le cours ; et il coulera un jour, j'en ai la conviction, vers l'instituteur, vers l'école laïque. »

(3) Voici un autre passage de l'article de M. Goyau qui n'est pas sans intérêt : « Les rapporteurs de la *Ligue de l'Enseignement* ont cherché les causes de la mauvaise « fréquentation scolaire : » ils en notent plusieurs, et spécialement, disent-ils, l'opposition du clergé. Si l'enseignement primaire jette encore, dans les coins des casernes, tant d'illettrés et tant d'ignorants, le clergé serait partiellement responsable. Mais M. l'inspecteur général Cazes apporte un détail qui a sa valeur ; il nous apprend que l'effectif des écoles congréganistes, de 1887 à 1902, n'a pas cessé de s'accroître ; elles avaient, en 1887, 1,123,613 élèves ; en 1901, elles en comptaient 1,374,709. Ainsi, tandis qu'à partir de 1887 l'écart augmente, dans l'ensemble du pays, entre le chiffre des enfants recensés et le chiffre des enfants inscrits sur les registres des établissements d'instruction (établissements officiels), l'on voit, à partir de cette même date, la clientèle des établissements libres aller croissant.

Cette croyance fausse que l'Église est l'ennemie de l'instituteur laïque, voilà ce qui a dévoyé l'instituteur français et est en train de le ruiner, même au simple point de vue professionnel. Poussées par les loges maçonniques, les Amicales d'instituteurs se transforment en autant de Parlements despotiques où bientôt les maîtres d'école donneront un mandat impératif aux députés du peuple.

Récemment, Gustave Hervé, le chef des sans-patrie, n'a-t-il pas annoncé que bientôt 80.000 instituteurs seraient enrôlés dans les rangs socialistes !

Actuellement, des liens existent entre un certain nombre d'Amicales et les syndicats révolutionnaires (1). M. Meurgier, délégué des instituteurs au Conseil supérieur de l'Instruction publique, a attesté « la solidarité du prolétariat primaire avec le prolétariat ouvrier, » et cela devant un congrès tenu à la Bourse du travail de Paris. Lyon ne reste pas en arrière ; le *Bulletin de l'Union pédagogique* laisse augurer comme prochaine « la participation des groupements d'instituteurs à l'organisation, exclusivement révolutionnaire et internationaliste, qui s'intitule la *Confédération générale du travail*. »

M. Goyau termine son étude magistrale par cette écrasante admission, que nous résumons : Pour que les couches nouvelles du personnel primaire fussent satisfaites, il faudrait, paraît-il, que la République dépensât pour elles, chaque année, quarante-quatre millions huit cent mille francs de plus. Or, l'année dernière, le Parlement français votait la laïcisation totale de l'enseignement congréganiste privé ; il jetait dans les bras de l'État, à bref délai, 1.600.000 enfants élevés dans les écoles congréganistes. Et il arrive précisément que les frais prévus pour pourvoir à l'instruction de ces enfants atteindront annuellement *quarante-quatre millions huit cent mille francs*. « C'est exactement, conclut M. Goyau, la somme que réclame les Amicales pour la consolidation de l'édifice scolaire existant. »

Le sort de l'instituteur laïque, en France, ne sera donc pas amélioré aux dépens des trésors de l'Église, puisque l'Église, par ses instituteurs, sauvait chaque année à la France quarante-quatre millions de francs. L'expulsion brutale des Frères et des Sœurs n'ajoutera rien au traitement de l'instituteur laïque.

En cessant d'être catholique, en déclarant la guerre à ses frères les instituteurs congréganistes, l'instituteur laïque de France est tombé du rang élevé qu'un passé honorable, tant qu'il fut chrétien, lui avait valu. Aujourd'hui il est l'esclave des sectes maçonniques qui le conduisent pieds et poings liés dans le bourbier du socialisme d'où il ne sortira que pour aller agoniser dans la fange de l'internationalisme.

De l'article irréfutable de M. Goyau découle une leçon éloquente dont les instituteurs canadiens-français doivent profiter : Soyons bien en garde contre ce mauvais sentiment importé de la France maçonnique, savoir : que l'Église est opposée à notre avancement ; qu'Elle ne s'inquiète guère ou point de

(1) Voir *Revue des Deux Mondes*, janvier 1906, p. 196.

notre sort ; que les Frères et les Sœurs sont nos ennemis naturels (1). Écoutez plutôt la voix de notre conscience ; laissons agir en nous le sens catholique qui nous permet de reconnaître sans aigreur et d'admettre franchement le mérite de notre frère l'instituteur congréganiste. Ne soyons donc pas jaloux de l'auréole que méritent aux Frères et aux Sœurs leur abnégation et leur humilité. Aimons-les, respectons-les, et cherchons plutôt à les imiter qu'à les critiquer. Nous vivons dans un pays libre où les parents et les commissions scolaires peuvent engager, à leur choix, des laïques ou des religieux pour diriger les écoles. Qu'avons-nous à redire à cela ? Le seul moyen d'améliorer notre sort, de nous créer une carrière dans l'enseignement, c'est de nous élever à la hauteur de l'apostolat auquel nous aspirons. Pour cela, étudions, accomplissons nos devoirs professionnels avec joie, ponctualité et sans murmurer. Méritons l'estime du public en cessant de nous dénigrer les uns les autres : les parents ne sauraient avoir confiance en des maîtres qui emploient leurs loisirs à décrier leurs confrères, au lieu d'étudier et de préparer leur tâche quotidienne.

Voulons-nous conquérir la confiance des autorités et des parents : soyons dignes de nous-mêmes et de notre profession.

C.-J. MAGNAN.

Tableau de l'histoire de la littérature canadienne

À L'USAGE DES ASPIRANTS AU BREVET D'ENSEIGNEMENT.

(Suite)

(Écrit spécialement pour « L'Enseignement Primaire »)

LES ROMANCIERS

Le roman est apparu assez tard dans l'histoire de notre littérature. Ce n'est qu'après 1840 qu'Eugène L'Ecuyer, avec *La fille du brigand*, Patrice Lacombe, avec *La terre paternelle*, et Joseph Doutre, avec *Les fiancées de 1812*, risquèrent en ce genre les premiers et bien timides essais. Le roman a été parfois pour nos littérateurs l'occasion d'exprimer avec vérité la vie nationale. C'est, d'ailleurs, le roman de

(1) Nous devons déclarer, à l'honneur du corps enseignant laïque canadien français, que peu, très peu de nos confrères, partagent ce sentiment. Le procès-verbal de la récente réunion des instituteurs de Montréal publié dans une autre page de la présente livraison, prouve que les instituteurs catholiques de notre province restent en masse fidèles aux saines traditions. Les paroles de M. le Principal J.-N. Perrault, président de l'Association des instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier, rendent parfaitement la pensée de notre personnel enseignant. M. Perrault mérite des félicitations pour son attitude noble et courageuse.

mœurs et le roman historique, où se manifeste plus volontiers l'âme canadienne, qui ont été le plus cultivés. Mais ces romans sont souvent des œuvres de surface. Ils ne sont pas assez remplis de choses et pas assez pénétrés d'idées. Il manque le plus souvent, à nos romanciers, une culture générale assez intense, et une science plus abondante de l'histoire, de l'art, et de la vie.

P.-J.-O. CHAUVEAU (1820-1890), qui a exercé son talent littéraire surtout dans le journalisme, a publié, en 1853, *Charles Guérin*, un roman de mœurs canadiennes. C'est l'histoire d'une famille canadienne contemporaine, que l'auteur écrit avec grande simplicité. L'intrigue d'amour n'y est pas du tout compliquée, et tout finit bien puisque Charles et Marichette s'en vont, après leur mariage, travailler, dans une paroisse nouvelle, à l'œuvre de la colonisation. La peinture des mœurs est faite d'une main un peu légère, et la vie canadienne ne circule pas assez abondamment à travers les pages du roman.

ANTOINE GERIN-LAJOIE (1824-1882) a donné un frère à *Charles Guérin*; c'est *Jean Rivard*. Jean Rivard est un jeune homme, le type du défricheur, qui s'en va hardiment dans la forêt s'y tailler un domaine, et s'y faire un nid que Louise viendra égayer et peupler. Ce colon devient un riche et heureux cultivateur. Ce défricheur est un économiste. Il sera bientôt le premier citoyen de la région, maire de son village, et député au parlement. Ce roman vaut mieux que celui de Chauveau, et nul doute que la critique littéraire ne ramène un jour l'attention du public sur cette œuvre, très simple il est vrai, mais franche et pleine de sève et de vie canadienne.

PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ (1786-1871). Voici un nom qui est impérissable dans l'histoire de notre littérature. De Gaspé a commencé bien tard à écrire. C'est le mouvement littéraire de 1860 qui l'a arraché à sa vieillesse inactive pour en faire, à soixante-quinze ans, le plus délicieux de nos conteurs. *Les Anciens Canadiens*, qu'il a publié en 1863, sont le roman de mœurs le plus populaire et le plus vrai qu'il y ait dans notre littérature. Personne n'a fait revivre avec plus de bonhomie et de jovialité l'humeur ronde et gaie des vieux Canadiens.

De Gaspé a voulu compléter son œuvre, ce recueil d'anecdotes et de souvenirs, en publiant, en 1866, les *Mémoires* qui ajoutent beaucoup de détails intéressants au tableau des mœurs de la société des *Anciens Canadiens*.

GEORGES BOUCHER DE BOUCHERVILLE (1814-1898) a publié dans la *Revue canadienne*, en 1864 et 1865, un roman qui attira bien vite sur lui l'attention des lecteurs. *Une de perdue et deux de trouvées* est un roman de mœurs et d'aventures qui eut un vif succès. C'est dans l'Amérique du Sud, dans la Louisiane, dans les Antilles, et enfin au Canada que le romancier transporte tour à tour ses personnages et le lecteur. Il en prend occasion pour faire des peintures et des descriptions qui sont, dans la première partie du livre surtout, d'un coloris assez chaud. L'auteur crée à ses héros des situations dramatiques qui ont piqué très fort la curiosité, et ému la sensibilité. La scène de la cave des Coco-Létart est restée fameuse. Ce roman est, en somme, une de nos meilleures œuvres d'imagination.

JOSEPH MARMETTE (1844-1895) a surtout pratiqué le roman historique. *François de Bienville*, *L'Intendant Bigot*, *Le Chevalier de Mornac*, sont les œuvres principales qu'il a produites. Ses reconstitutions historiques sont fort attachantes, car Marmette a su choisir, pour essayer de les faire revivre, les époques les plus considérables, et les plus agitées de notre histoire. Il manque aux caractères des per-

sonnages une originalité plus accentuée, et au style de l'auteur de la sobriété. Marmette a une vive imagination descriptive qui ne sait pas toujours s'enfermer dans une juste mesure.

JULES-PAUL TARDIVEL (1851-1905). J.-P. Tardivel, dont nous parlons plus longuement au chapitre suivant, a publié, en 1894, un roman d'une haute valeur, *Pour la Patrie*, où l'auteur s'attaque surtout à l'influence maçonnique qu'il a toujours dénoncée comme le mal le plus dangereux et le plus perfide qui envahisse notre vie nationale.

Parmi les romanciers encore vivants, nous signalerons :

M. NAPOLÉON BOURASSA : *Jacques et Marie*, roman acadien.

Mlle LAURE CONAN : *Angeline de Montbrun ; A l'œuvre et à l'épreuve ; L'Oublié*.

M. LE DOCTEUR CHOQUETTE : *Les Ribaud et Claude Paysan*.

EDMOND ROUSSEAU : *Les Exploits d'Iberville*.

J.-B. CAQUETTE : *Vieux Muet ou Un Héros de Châteauguay*.

(La fin au prochain numéro)

CAMILLE ROY, Ptre.

Conseils d'un inspecteur d'écoles

DU LANGAGE

Nous nous rappelons avoir lui, quelque part, qu'un académicien célèbre défiait publiquement, un jour, ses confrères d'écrire dix pages sans faire au moins dix fautes d'orthographe.

En face de cette assertion, nous aurions mauvaise grâce à réclamer pour le langage parlé, un purisme que l'assemblée des immortels ne promet pas d'observer.

Ce que nous demandons, dans nos écoles primaires, c'est un langage simple, mais sans vulgarité; facile de compréhension pour les jeunes enfants à qui vous vous adressez, mais sans être pour cela, négligé; élégant même, dans une certaine mesure, puisque vous êtes des modèles que les enfants sont appelés à copier, mais évitant le pédantisme autant que la trivialité.

Nous estimons qu'il est de la plus haute importance, au point de vue éducatif, qu'une institutrice soigne son langage et corrige celui de ses élèves.

Les enfants sont naturellement imitateurs; ils prennent exemple sur leur maîtresse; ils se modèlent, en quelque sorte, sur ses actes et ses paroles.

Une institutrice qui, avec la conscience de sa mission, a l'amour du doux parler français, se fera un devoir impérieux de se toujours bien observer à ce sujet et ne perdra jamais une occasion de reprendre un élève, quand il aura méconnu les règles du bon langage.

On nous fera peut-être remarquer qu'il y a des gens qui se moqueront de vos efforts et qui diront avec ironie que vous essayez de parler dans les termes.

Nous n'avons qu'un conseil à vous donner à cet égard: Laissez parler les sots, sans vous en occuper, et continuez à vous distinguer par votre conversation. Vous avez pour vous approuver toutes les personnes bien élevées; de plus—ce qui n'est pas à dédaigner—la satisfaction du devoir accompli.

Avons-nous besoin d'ajouter que vous ne devez jamais donner d'épithètes malsomantes, ni de surnoms à vos élèves. Nous savons que certaines institutrices ont cette regrettable habitude et qu'elles ne manquent pas d'y donner cours quand elles sont de mauvaise humeur et qu'un élève a manqué à son devoir. C'est là une preuve d'une éducation qui laisse à désirer, et qui pourra, en maintes circonstances, causer des ennuis.

Ce n'est certainement pas en bafouant un élève qu'on travaille efficacement à l'amender; au contraire, bien souvent, il est blessé dans son amour propre; vous en faites un petit rebelle, un ennemi qui vous prendra en grippe et amènera quelquefois ses parents de son côté.

Si vous voulez être aimées et respectées de vos élèves, vous devez toujours employer des moyens propres à atteindre ce but, en vous servant d'un langage courtois et en les traitant comme des êtres intelligents, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Ceci n'exclut pas, cependant, la fermeté et la persévérance dans vos efforts pour faire contracter de bonnes habitudes à vos élèves.

Un sage a dit: « Si, tous les jours vous vous corrigez d'un défaut, vous seriez bientôt parfait. » De même, petit à petit, usez de ce sage procédé avec vos disciples: habituez-les à toujours s'exprimer par une proposition complète; à nommer chaque chose par son nom propre; à éviter de tout généraliser sous la désignation de *machine* ou de *chose*; à se servir de *il* et *elle* à la place de *y* et *a*; à dire *comment* ou *pardon*, au lieu de *ch? hein? ou quoi?* quand il veulent faire répéter une phrase mal entendue; à employer les petits mots: *s'il-vous-plait* ou *merci* à l'occasion; à *s'excuser* en passant devant une personne; à se servir de la forme interrogative, quand ils demandent quelque chose, par exemple: *voulez-vous que... me permettez-vous...* au lieu de: *je veux... je voudrais*; à ne pas avoir peur de s'écorcher la langue en employant les mots: *monsieur, madame ou mademoiselle*, après un *oui* ou un *non*; à ne pas mêler de mots anglais dans leurs conversations, comme par exemple: *rough* ou *tough*, pour *grossier* ou *dur*; *blood* ou *game*, pour *courageux* ou *libéral*; c'est *correct*, pour *c'est bien*; *all right*, pour *très bien* ou *je consens*; *bother* (*badrer*), pour *ennuyer, déranger, importuner*; avoir du *fun*, pour du *plaisir*, etc.

Nous pourrions allonger cette énumération de plusieurs pages; mais nous croyons en avoir dit suffisamment pour faire saisir notre pensée.

Nous espérons donc que toutes les institutrices se feront un devoir d'observer les quelques conseils que nous leur donnons, à l'égard du langage, et ce, sans faillir à la tâche, pour le plus grand bien des enfants qui leur sont confiés.

Si la parole émet quelquefois, l'exemple entraîne presque toujours. C'est dire que si l'institutrice pèse ses paroles, si ses explications sont claires, faciles de compréhension pour les jeunes cerveaux de ses élèves, ces derniers l'écouteront avec attention et s'efforceront de mettre ses recommandations en pratique.

A notre insu, bien souvent, nous employons des termes impropres, des anglicismes, des canadianismes—sans compter les infractions aux règles de la syntaxe.

Un bon moyen de se corriger soi-même, c'est la lecture attentive des bons auteurs, l'étude des règles de la grammaire.

En terminant, nous signalons à nos lectrices—plusieurs, je le sais, n'ont pas

besoin de cet avis—une revue mensuelle et un dictionnaire qui leur seraient d'une grande utilité pour épurer leur langage et faire profiter leurs élèves des connaissances qu'elles y puiseraient ; ce sont : le *Bulletin du parler français* (1) et le *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, par Raoul Rinfret.

G.-E. MARQUIS,
Insp. d'écoles.

Québec, février 1906.

PETITE CHRONIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Répondant à M. Delâge, député du comté de Québec à la Législature, l'honorable M. Roy, Secrétaire de la Province, a fourni à la Chambre les renseignements qui suivent : De 1895 à 1904, 1827 maisons d'école ont été construites sur le territoire de la province de Québec au prix moyen de \$800, formant en tout une dépense de \$1,461,600 encourue par les municipalités pour renouveler les bâtiments scolaires. Avant longtemps, nous en avons la conviction, toutes les écoles mal notées au point de vue de l'hygiène auront été remplacées par des bâtiments convenables.

* *

En réponse à M. Langlois, député de Saint-Louis, Montréal, le Secrétaire de la province a fait connaître que 16 instituteurs et 830 institutrices catholiques, 19 instituteurs et 286 institutrices protestantes enseignent sans brevet de capacité. Le total des instituteurs et des institutrices laïcs catholiques dans la province (en 1904) était de 5,346 ; le total des instituteurs et des institutrices protestants, 1,496. On voit que sur 5,346 instituteurs catholiques, 846 enseignent sans brevet, soit 16 pour cent ; tandis que sur 1,496 protestants, 305 enseignent sans brevet de capacité, soit plus de 20 pour cent.

Les catholiques ont donc le pas sur les protestants au sujet des *brevetés* ; c'est vrai, mais ils doivent faire de nouveaux sacrifices, afin de ne confier leurs écoles qu'à des instituteurs et à des institutrices diplômés.

* *

L'année dernière, le premier ministre, M. Gouin, a prouvé devant la Chambre que le traitement moyen des institutrices catholiques brevetées était de 20 pour cent plus élevé en 1904 qu'en 1897. En 1897, le salaire moyen était de \$97, tandis qu'en 1904 il atteignait le chiffre, encore trop modeste, il est vrai, de \$118. Si les commissions scolaires augmentaient seulement le taux de la cotisation de *cinq centins* par cent piastres, on pourrait, dans la majorité des cas, élever le traitement moyen à \$150. Le gouvernement ne peut et ne doit *tout faire* : aux parents et aux municipalités de soutenir et d'améliorer les écoles.

NOTE DU DIRECTEUR :

(1) *Le Bulletin du Parler français au Canada*, Casier, 221, Bureau de Poste, Québec. Abonnement : \$1.00 par année.

A propos des subventions du gouvernement, le trésorier provincial, M. McCorkill, a démontré, dans son récent exposé budgétaire, que l'administration de Québec a doublé les dépenses pour fins d'instruction publique depuis 1871. Voici le tableau intéressant fourni par M. McCorkill :

« Notre population, en 1871, était de	1,191,516
Cette année-là, il a été dépensé pour l'instruction publique	\$284,013.41
En 1881, notre population était de	1,359,027
Et nous avons dépensé cette année-là	371,160.00
En 1891, notre population était de	1,488,535
Et nous avons dépensé	442,106.34
En 1896-97, notre population était probablement de	1,568,717
Notre dépense, cette année-là, pour l'instruction publique, fut de	442,004.25
En 1901, notre population était de	1,648,896
Et notre dépense, pour 1900-01, a été de	468,739.68
La dépense, en 1903-04, était de	482,564.50
Et en 1904-05	488,692.31
ont été dépensées comme aide et encouragement à l'instruction publique.	
Si l'on déduit la somme de	\$1,601,659.22
de notre revenu disponible pour fins d'administration, s'élevant,	
comme je vous l'ai dit, à	5,039,001.07
il reste une balance de	3,437,341.85
On verra donc que nous avons dépensé plus de 14% de notre revenu pour les fins de l'instruction publique. »	

Etant donné les revenus limités de la province, les commissions scolaires doivent donc s'habituer à compter un peu plus sur elles-mêmes. Le gouvernement fait sa part, que les contribuables fassent le reste.

*
* *

La commission scolaire catholique de Québec vient de fixer le minimum du traitement des instituteurs laïques qui enseignent dans les écoles placées sous son contrôle à \$500, et le maximum à \$700. Cette commission scolaire donne là un bel exemple.

C.J. M.



L'hygiène à l'école

HISTOIRE ET DÉFINITION

Si nous ouvrons les dictionnaires, nous y trouvons la définition suivante : « L'hygiène est cette partie de la médecine qui a pour but de faire connaître les influences diverses qui proviennent des milieux dans lesquels l'homme évolue, et de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement. »

Notre définition sera plus simple et plus courte : L'hygiène est la science du bien être et de la bonne santé. »

Nous trouvons des vestiges bien primitifs de cette science dans les époques les plus reculées de l'histoire ancienne. De tout temps, dit le docteur Rochard, les hommes ont eu le désir de se bien porter et d'échapper le plus longtemps possible à la mort. Il y a donc eu de tout temps une hygiène, mais elle s'est longtemps bornée à perpétuer, à formuler quelques préceptes que les législateurs se sont empressés de consacrer en les plaçant, tantôt sous l'égide de la religion, comme Moïse, tantôt sous la sauvegarde des lois, comme Lycurgue, tantôt sous celle de la seule raison, comme Hippocrate. C'est à ce dernier qu'il faut remonter pour trouver les premières notions un peu sérieuses d'hygiène, comme de médecine.

De ces temps reculés jusqu'à la fin du 18^{ième} siècle, la science de l'hygiène est restée dans son enfance. A cette époque, les médecins, les philosophes et les économistes dirigent leurs travaux et leurs préoccupations de ce côté. Michel Lévy, en 1844, publie un bel ouvrage ; c'est le premier traité sérieux et il obtient un très grand succès jusqu'à l'époque Pasteurienne.

Aujourd'hui, l'hygiène est de tous les pays, elle règne partout, et, souveraine bienfaisante, elle pénètre de plus en plus profondément dans nos mœurs.

Elle s'éclaire au flambeau de la science la plus pure, ses préceptes sont le fruit des recherches et des observations les plus soigneusement contrôlées.

L'intérêt que l'hygiène inspire à tous les hommes d'étude va croissant et, sous l'impulsion que lui impriment les sociologues et les pouvoirs publics, ses progrès ne peuvent plus se ralentir.

Peu de sciences ont marché d'un pas aussi rapide et réalisé autant de conquêtes en aussi peu de temps. L'un des plus grands bienfaits de l'hygiène moderne, c'est la prévention des maladies contagieuses. Ce résultat incontestable et incontesté a frappé l'imagination populaire toujours si défiante. C'est un grand bonheur car, aujourd'hui, c'est le peuple qu'il faut convaincre et gagner à la grande cause que nous prêchons. Nous irons à ce bon peuple par l'enfant de l'école primaire à qui nous dédions aujourd'hui notre bonne volonté et nos travaux.

J. G. PARADIS, M. D.

Monmagny, 28 février 1906.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Convention des Institutrices du diocèse de Nicolet, aout 1905

Comment enseigner l'arithmétique à l'école primaire—*Suite et fin.*

DE LA MULTIPLICATION

Il faut d'abord faire comprendre aux élèves que la multiplication est une addition abrégée.

—Ecrivez sur vos ardoises 6, en dessous, 6 encore; en dessous, 6 une troisième fois.—Additionnez cela.—Cela fait ? 18.

—Combien y a-t-il de 6?... 3. Combien font trois fois 6?... 18.

Quand on dit : 3 fois 6 ; 2 fois 4 ; 5 fois 3, on fait une addition abrégée, et on appelle cela multiplier, faire une multiplication. C'est pour obtenir la réponse plus rapidement qu'en faisant l'addition au long.

Je suppose que les élèves, par leur exercice de calcul mental, ont quelque connaissance de leurs tables de multiplication.

Ces tables, vous l'avez compris, ne doivent pas être confiées à la mémoire simplement jusqu'au multiplicande 12, ni être apprises seulement en chantant la table de 2, la table de 3, etc.

Par le procédé cité plus haut, vous pouvez enseigner les tables, faire du *calcul mental écrit*, quoique cela semble paradoxal, et enseigner les premières opérations de la multiplication.

Je mets sur le tableau une série de petites multiplications dont les élèves doivent donner la réponse par cœur.

$$\begin{array}{cccccccc} 6 & 4 & 3 & 7 & 9 & 13 & 15 & 20 & 30 & 50 \\ \times 2 & \times 2 \end{array}$$

Je dis aux élèves que ce ne sont plus des soustractions, à cause du signe nouveau qui indique une addition abrégée, une multiplication: qu'il s'agit de répéter *autant de fois* le premier nombre, qu'il y a d'*unités* dans le second : 3 fois 6 ; 6 trois fois : 6, 6, 6.

Remarquons bien que pour commencer il ne faut pas « embarrasser » les élèves, d'abord, et l'on doit toujours enseigner une seule chose à la fois. Or, ils ont le travail de multiplier par cœur et sans hésiter, cela suffit.

Après la table de 2 viendront successivement les tables de 3, 4, 5, jusqu'à 9. Vous voyez quel immense travail vous avez devant vous avant de faire multiplier trois ou quatre chiffres par un autre, ce qui pourtant est donné quelquefois aux élèves tout d'abord.

Dès que les élèves peuvent multiplier convenablement beaucoup de nombres par 2, au lieu de leur mettre des multiplications par trois sous les yeux, il vaut mieux leur donner des divisions par deux.

Nous nous servons du même procédé encore.

Mais nous placerons les chiffres comme dans la courte division.

8 par 2 seront placés ainsi : $2 \mid 8$ et les élèves devront dire : 2 dans 8, 4 fois.

Expliquons immédiatement aux enfants que la division est une espèce de soustraction abrégée et faisons-le leur trouver par des objets.

Voici 8 crayons. Les voilà tous séparés. Combien de fois y a-t-il un crayon... 8. Les voici par groupes de 2. Combien de fois 2 crayons ? 4. Les voici par groupes de 4. Combien de fois 4 crayons ? 2.

Maintenant par cœur : Combien de fois 1 dans 8 ? Combien de fois 2 ? Combien de fois 4 ? Donc quand on donne une division, on demande combien de fois on peut soustraire un nombre d'un autre.

Je puis soustraire successivement 1, 8 fois dans 8.

Je " " " " 2, 4 " " " ?
" " " " " 4, 2 " " " "

C'est une définition suffisante pour les enfants. Je pense qu'il y aurait moins de profit à leur expliquer d'abord que la division est le contraire de la multiplication et qu'en divisant, on cherche par quel nombre il faut multiplier la petite quantité pour égaler la grande, « parce que cela tient à une deduction qu'on ne peut faire voir avec des objets, d'une manière claire. »

Réservez cela pour plus tard.

Donc, après que les élèves sont convaincus que la division est une soustraction successive, il faut leur donner des exercices sur le tableau, dont ils devront dire les réponses par cœur, et toujours leur faire trouver la réponse par des mots qui leur rappellent que ce sont des soustractions :

3 dans 6 est contenu 2 fois.

4 " 12 " " 3 " Et plus tard, simplement : 3 dans 6, 2 fois ; 4 dans 12, 3 fois. Leur mettre quelquefois la preuve sous les yeux :

$$\begin{array}{r} 4 \\ 3 \text{ dans } 6, \text{ deux fois : } 3 \ 4 \\ \quad \quad \quad 3 \ 4 \\ \quad \quad \quad \hline \quad \quad \quad 6 \ 12 \end{array}$$

On donnera aussi de petits problèmes à faire par cœur sur la division comme sur les autres opérations :

Dans 3 fenêtres il y a 18 carreaux ou vitres, combien y en a-t-il dans 1 fenêtre ? Un train fait 90 milles en 3 heures, combien en fait-il en 1 heure ? En 36 pouces, il y a 3 pieds, combien de pouces dans un pied ? Dans 72 heures, il y a 3 jours, combien y a-t-il d'heures dans 1 jour ? etc.

Passons enfin aux opérations purement écrites.

C'est la retenue qui en constitue l'entière difficulté.

Alors, faisons une série d'exercices qui la fassent pressentir. Je donnerai pour l'addition des nombres de deux chiffres dont les unités additionnées font un total pas plus élevé que 9 : $12 + 13 + 42 : 16 + 62 + 10$.

Que les dizaines donnent un total plus grand que 9, cela ne fait rien, puisqu'on écrit le nombre en plein : le dernier chiffre sera des centaines, voilà tout. Je donnerai aussi des additions d'unités dont le total comprendra des dizaines : $9 + 8 + 4 : 9 + 8 + 3 : 9 + 7 + 6$; etc.

Ensuite, des soustractions dont les restes sont moins grands que 10 :

$17 - 10 : 17 - 7$. Puis des soustractions dont le petit terme n'aura qu'un chiffre, mais plus grand que le chiffre supérieur :

12 13 11 10

$9 - 4 - 2 - 4$ Je donnerai des additions qui contiennent une seule retenue, comme : 17 et 4, 29 et 3, 58 et 5, 66 et 6. Là, je laisserai chercher les élèves, et ensuite, pour ceux qui ne sont pas capables, je ferai comprendre « que la retenue des unités doit être ajoutée aux dizaines, parce que c'est une dizaine. » Pour l'addition de 17 et 4, les unités 7 et 4 donnent 11 que j'écrirai au long, puis la dizaine de 17 sera placée sous la dizaine de 11. « Cela fait deux dizaines, » j'effacerai les 1, et je mettrai 2. Et je dirai : « Chaque fois que ce cas se présentera, additionnez par cœur les dizaines produites par les unités : c'est la retenue. » Là, je donnerai force exercices, et même des nombres de trois chiffres pour avoir plus de variété.

Pour les soustractions avec retenue, il y a deux manières de les faire. Parlons d'abord de l'ancienne. Je pose $73 - 8$. 8 de 3, cela ne se peut pas, j'emprunte sur le chiffre suivant. Est-ce qu'il représente des unités, le chiffre suivant ? Non. Qu'est-ce que c'est ? Des dizaines. Combien y en a-t-il de dizaines ? 7. Si j'en emprunte une, combien va-t-il en rester ? 6. Cette dizaine-là que j'emprunte, combien vaut-

elle d'unités, de 1 ? 10. 10 plus 3 unités qu'il y a, combien cela fait-il d'unités ? 13. C'est ainsi que vous ferez : 8 de 3, cela ne se peut pas, j'emprunte une dizaine qui vaut 10, et 3, 13. 8 de 13, il reste 5, et 6 pour les dizaines.

Par de nombreux exercices, quand les élèves comprendront pourquoi le chiffre emprunté vaut toujours 10, et qu'ils s'en souviendront, faites dire simplement l'emprunte 1 qui vaut 10. Quand ils seront fermes sur les soustractions de deux chiffres, celles de trois chiffres n'auront pas de secrets pour eux. Il suffit de leur rappeler qu'un chiffre à gauche d'un autre vaut toujours 10 fois plus que son voisin de droite, et que c'est pour cela que l'on dit : j'emprunte 1 qui vaut 10.

Vous voyez ici l'utilité du calcul mental et pourquoi il faut une bonne préparation par le calcul mental : chaque opération écrite en contient une partie importante.

L'autre manière d'opérer la soustraction n'est pas aussi claire pour les jeunes élèves ; je ne l'emploierais pas en Première ni en Deuxième année.

La voici tout de même en deux mots, faites-en l'essai, si vous le jugez à propos. De 306, ôtez 247. 7 de 6, cela ne se peut pas ; je ne puis pas dire : je vais emprunter, car, par ce procédé, on n'emprunte pas, on donne.

Je dirai simplement : 7 de 16, il reste 9. J'augmente de 1 les dizaines du nombre inférieur : 4 et 1, 5. 5 de 10, il reste 5 ; j'augmente le 2 de 1 ; 3 de 3, zéro. Le principe de cette opération, est que le résultat est le même, soit que je diminue de 1 le chiffre duquel on soustrait un autre chiffre, soit qu'on augmente de 1 le chiffre à soustraire : De $9 - 3$, par exemple, le résultat sera le même, que je dise : 3 de 8, ou 4 de 9...

Pour l'opération des multiplications, on doit commencer par un petit multiplicateur qui multiplie chaque chiffre sans reste.

120×2 , 3, 4. 132×2 , 3. Ensuite, avec la retenue que les enfants connaissent déjà. Dans la multiplication, employez beaucoup de zéros, cela force la réflexion : 3 fois 0 donne 0, 3 fois rien donne rien ; mais 0 plus 3, donne 3.

En multipliant par des dizaines, le résultat donne d'abord des dizaines, c'est pour cela qu'on n'écrit pas le résultat sous les unités.

En général, les enfants comprennent cela assez bien, surtout en attirant leur attention sur ceci, « qu'ils doivent commencer à mettre le résultat dans la même colonne que celle du chiffre par lequel ils multiplient. »

$$\begin{array}{r} 123 \\ 23 \\ \hline \\ \hline 9 \\ \hline 6 \end{array}$$

Qu'en multipliant par zéro, cela donne zéro, et qu'il faut mettre ce 0 dans la même colonne qu'il occupait.

La multiplication n'offre pas d'autres difficultés.

La division, par exemple, est l'opération la plus difficile à faire apprendre. Elle réunit en effet les quatre opérations. Les divisions mentales sur les chiffres écrits, comme nous l'avons dit plus haut, préparent grandement aux opérations de la longue division.

A propos de la place du diviseur, pour les élèves avancés, il est absolument indifférent qu'il soit à droite ou à gauche ; même, il est bon de les habituer à voir le diviseur tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Pour les petits, je crois qu'il est préférable de toujours mettre ce diviseur à gauche, et le quotient à droite : parce que, quand les deux sont à droite, les enfants hésitent en cherchant à placer leur quotient, et quelquefois même ils le posent à côté du diviseur, et divisent par le quotient précédent.

Les enfants sont les enfants. Ils n'hésitent pas sous ce rapport-là quand leur diviseur est toujours à gauche.

Exigez qu'en cherchant leur quotient, les élèves emploient une formule logique : 2 dans 8, est contenu tant de fois. Lorsqu'ils disent 2 dans 8 il y va 4 fois, il y va, ne dit pas grand chose à leur intelligence.

Commencez par donner un diviseur qui divise exactement sans reste chacun des

chiffres du dividende. Ne craignez pas l'emploi des 0 et faites bien remarquer que chaque fois que l'on abaisse un chiffre, il faut placer un chiffre ou un 0 dans le crochet de droite. Cela prend tout de même un temps assez long, malgré la méthode, avant que les élèves divisent correctement seuls, parce que l'opération est compliquée. Ne vous découragez pas et multipliez les exercices. Les premières fois, contentez-vous de faire copier l'opération par les enfants sur leur ardoise, à mesure que vous l'exécutez sur le tableau. Et, quoique vous l'écriviez sur le tableau, faites-la exécuter aux élèves par une série de questions : Où est le diviseur ? (Ils n'ont pas même besoin de savoir que l'autre nombre s'appelle dividende, tout d'abord). Supposons que ce soit un 3. Combien de fois ce trois est-il contenu dans le premier chiffre ? une fois. Je pose 1 dans le crochet, je multiplie avec ce chiffre. Une fois 3, donne 3. Je pose ce 3 sous l'autre et je soustrais : 3 de 3, il reste ? zéro, rien. J'abaisse le chiffre suivant, etc. . . .

Enseignez aussi tout de suite la courte division, par 2 comme nous l'avons mentionné à propos du calcul mental. La courte division aide à comprendre la longue opération. Aussitôt que les élèves savent diviser, ne leur donnez plus de longues divisions sur les premiers chiffres, 2, 3,

Faites toujours diviser par la courte division avec des petits nombres, et tous les jours donnez et des courtes et des longues divisions.

DE LA PREUVE DES OPÉRATIONS ÉCRITES

Chaque fois que l'on peut faire la preuve d'une opération écrite, on doit la faire pour vérifier le calcul. Si on ne peut faire cette preuve, on exécute le calcul une seconde fois.

Habituez donc les élèves à toujours compter une seconde fois, à « repasser leurs règles » pour les vérifier.

Et lorsque vous jugez le moment opportun, quand ils savent bien faire une opération, enseignez-leur la manière de vérifier qu'on appelle preuve.

Maintenant résumons :

Par la méthode socratique appliquée au calcul mental et au calcul écrit des quatre opérations fondamentales, on satisfait aux exigences du programme et on développe rationnellement l'intelligence des enfants.

En effet, on embrasse le programme de l'année préparatoire et de la deuxième année, puisqu'il demande le calcul mental gradué, la lecture des chiffres jusqu'à 100 en première, jusqu'à 10,000 en deuxième, et la connaissance des quatre opérations.

On développe leur jugement, parce qu'on fait raisonner les élèves en les forçant à induire ou à déduire telle conclusion que l'on prépare par des questions agencées.

La mémoire n'est pas négligée, puisqu'il y a le calcul mental pour l'exercer ; mais cette faculté prend son rang naturel, le second, et cède le pas à la raison, qui de toutes les facultés à développer est la principale.

En deuxième année, l'arithmétique commence déjà à se sectionner en trois parties comme elle le sera dans tout le reste du cours : Calcul mental, exercices de calculs rapides écrits, sur des nombres abstraits, problèmes raisonnés. Tout cela doit être gradué et préparé. Pour le calcul mental il faut élever insensiblement les nombres. Mais il faut suivre les élèves, (non seulement le programme) en les dirigeant, en les poussant. On ne fait pas apprendre la table de 3 quand celle de 2 n'est pas sue par la majorité des élèves. Mais on ne doit pas non plus languir sur la table de 2 lorsque 3 ou 4 élèves seulement ne la savent pas encore. Le principe de l'enseignement simultané peut se réduire à ceci : pousser par la « masse. »

Pour le calcul écrit, les élèves qui y sont réfractaires le sont moins par manque d'intelligence que par paresse d'esprit. Alors il s'agit donc d'aiguillonner un peu les enfants, en employant le moyen infailible partout et pour tous : encourager l'émulation et récompenser le mérite par des places, des points et une médaille pour le premier. Une médaille d'arithmétique, vous verrez qu'elle augmentera le pourcentage du travail beaucoup plus que les pénitences.

Il est avantageux d'avoir préparé ses exercices, parce que l'on peut juger immédiatement les réponses et avoir des données qui contiennent des difficultés variées et graduées.

Pour les problèmes raisonnés, ne suivez pas textuellement, page par page, un auteur quelconque. Faites-en beaucoup vous-mêmes en vous inspirant de ceux que vous voyez dans les arithmétiques, soit pour les modifier suivant votre idée, soit pour les choisir dans différents ordres d'idées.

A ce sujet, donnez en 2e, des problèmes, on pourrait dire, d'agriculture.

Sur la vente des légumes et des céréales : choux, patates, blé, avoine ; sur l'industrie laitière : lait, beurre, fromage ; sur la valeur des animaux de la ferme, ou des instruments aratoires.

Tâchez de prouver que les roches sont inutiles dans les près, que les mauvaises herbes nuisent aux bonnes. Mêlez de sages conseils : qu'on pourrait planter 150 arbres d'ornement sur le chemin public ; que si chaque oiseau des champs dévore un certain nombre d'insectes en une semaine, ils en détruiront le double en 2 semaines, etc., etc.

Les problèmes à trouver ne sont pas rares, vous en voyez partout en y songeant un peu. Et sur le luxe, les dépenses inutiles, le temps perdu, que n'auriez-vous à dire !

Permettez-moi, en finissant, si ce n'est pas trop vous demander, d'essayer dès cette année l'enseignement de l'arithmétique d'après la méthode socratique, si vous ne l'avez pas adoptée déjà, en tout ou en partie.

Je sais bien qu'il est difficile d'appliquer une théorie, et que le professeur n'est pas souvent en position de donner son enseignement comme il le voudrait, même avec la meilleure méthode : les exigences du programme, de toutes les matières, le grand nombre d'élèves dans la même classe, leur âge, leur degré d'intelligence, l'absence des uns, la légèreté des autres, sans parler des subdivisions, sont autant de causes qui dérangent l'application des méthodes.

Mais enfin, avec des principes généraux et quelque expérience dans la pratique de l'enseignement, avec une ferme volonté de suivre une marche raisonnée dans le développement général de l'intelligence des enfants, comme dans l'étude de chaque matière, il y a toujours moyen de faire un travail profitable, plus profitable surtout qu'en se laissant aller à l'habitude des procédés qui ne mettent en exercice que la faculté de la mémoire chez les enfants.

Mesdames et Messieurs, je termine en vous remerciant beaucoup de l'attention soutenue que vous m'avez accordée, et en vous rappelant, après bien d'autres, que les élèves ne viennent pas à l'école que pour apprendre à lire, écrire et compter. Non, vous formez sur les bancs de l'école, la société de demain ; vous ne sauriez donc trop vous préparer à ce rôle d'éducateurs par l'étude approfondie de la pédagogie.

Comme le Frère Achille l'a très bien définie dans un excellent traité, la « pédagogie est l'art et la science de l'éducation opérée par l'instruction au moyen de l'enseignement. » Ainsi l'éducation d'abord et toujours. Et l'éducation, M. le Surintendant vous le rappelait brillamment dès le début de cette Convention, « doit être donnée en vue de la condition probable où seront plus tard, dans la vie, les enfants qui sont aujourd'hui confiés à vos soins. »

Je suis peiné, Mesdames et Messieurs, que mon modeste travail n'embrasse pas tout le sujet qui m'a été fourni. Mais en voici la raison :

Le sujet comporte un « comment » qui nécessite une réponse pratique. Or, dans une heure de temps je ne pouvais que me tenir dans les généralités et faire une esquisse de synthèse de tout l'enseignement de l'arithmétique, et cela n'aurait pas été aussi pratique. J'ai cru qu'il serait préférable de suivre pas à pas l'enseignement dans quelques classes. Et j'ai choisi les basses classes parce qu'il est plus difficile d'enseigner aux petits qu'aux grands, ils n'ont aucune notion de rien et généralement cela prend une temps infini avant de pouvoir fixer des notions exactes et coordonnées dans ces jeunes intelligences. Mais en vous appropriant les principes généraux de l'enseignement socratique, tels que j'ai eu l'honneur de vous les exposer pour les petites classes, vous pourrez les appliquer dans des classes plus avancées. Dans chacune l'enseignement par questions socratiques sera plus profitable et plus intéressant. Chaque fois que vous employez la forme intuitive, vous pouvez être assurés que les élèves se souviendront plus longtemps des choses enseignées.

Les difficultés que rencontrent les institutrices au début de l'année scolaire.—Conseils sur les moyens à prendre pour prévenir ou vaincre ces difficultés.

CONFÉRENCE DE M. C.-J. MAGNAN

(Devant la convention des Institutrices de Nicolet, août 1905)

II

La plus importante chose à faire, dès les premiers jours de classe, c'est le *classement* ou *groupement des élèves*. Classer les élèves, c'est les répartir en *cours* et en *classes* selon leurs connaissances acquises, et leurs aptitudes. Le nombre des classes dépend de la population scolaire. Ce qui importe, c'est que les enfants soient groupés le plus tôt possible, selon leurs aptitudes et leurs connaissances acquises, et qu'ils reçoivent des leçons appropriées à leurs moyens intellectuels.

Dans une école élémentaire, 4 classes suffisent, une pour chaque *année* fixée par les Règlements du Comité catholique ; dans une école modèle (*intermédiaire*), deux divisions ou classes, trois au plus, si quelques élèves ne sont pas assez avancés pour suivre le cours moyen, que l'on nomme *modèle ici*.

Les élèves sont groupés après un examen écrit (pour les plus avancés) sur la langue maternelle et l'arithmétique. De plus, il convient d'interroger oralement les élèves sur l'histoire et la géographie. Quant à la lecture à haute voix, il faut aussi en tenir compte dans la répartition des élèves. Les élèves moins avancés, *les petits*, appartiennent soit à la *première année* soit à la *seconde* : ceux qui ne savent rien du tout sont placés nécessairement dans la première année et ceux qui savent lire à peu près couramment, qui copient un petit texte avec intelligence et qui savent au moins l'addition et la soustraction forment la deuxième année.

En résumé, les élèves doivent être classés de façon qu'ils avancent méthodiquement d'une classe chaque année, de telle sorte qu'après quatre années de scolarité, les élèves aient terminé le cours *élémentaire* ; après six années le cours modèle ou *intermédiaire*, et après huit années le cours académique ou *supérieur*.

Mais si l'institutrice n'attache pas d'importance au groupement des élèves, si elle les classe à *tu près*, de manière qu'à un moment donne, elle serait bien en peine de dire *quelle année du programme suit* tel élève, à quel échec pitoyable, maîtresses et élèves ne courent-ils pas ?

Inutile d'insister sur ce point, chacune de vous, Mesdames, comprenez la nécessité de classer judicieusement tous les élèves *dès* le début de l'année scolaire.

Il est impossible de parler du classement des élèves sans traiter de *l'organisation de l'école*.

La bonne organisation d'une école repose sur le choix judicieux d'un *mode d'enseignement*.

En pédagogie, on appelle *modes*, la manière dont l'institutrice procède pour donner l'enseignement aux élèves. Je n'ai pas ici à énumérer les différents modes ni à les définir, vous savez toutes que dans une école composée d'élèves également avancés, c'est le mode *SIMULTANÉ* qui offre le plus d'avantage. Ce mode consiste à donner les mêmes leçons à tous les élèves d'une classe, ou d'une section de classe. Il emploie donc le mode simultané, le maître dont les élèves suivent tous le même cours, ou qui, les ayant répartis en deux cours, donne une leçon à l'un pendant que l'autre étudie

ou fait un devoir. Les avantages de ce mode sont nombreux ; on les a énumérés ailleurs, je les résume ici : 1° il établit des rapports directs et constants entre le maître et les élèves ; 2° par une communication fréquente entre chacun des élèves questionnés et le maître, il permet à ce dernier de suivre la formation intellectuelle et morale des premiers ; 3° il provoque l'émulation par des exercices collectifs ; 4° il assure une bonne discipline en tenant les élèves constamment occupés ; 5° il stimule maître et élève, par l'animation dans la classe.

La création ou du moins l'application continue et méthodique de ce mode dans l'enseignement populaire place S. Jean-Baptiste de la Salle au premier rang parmi les pédagogues des temps modernes. (1)

Dans plusieurs écoles de notre province, il est difficile d'appliquer le mode simultané pur et simple, car dans un grand nombre de cas les élèves ne sont pas également avancés. Il faut alors combiner le mode mutuel avec le mode simultané : ce qui forme le mode *simultané mutuel* ou *mixte*. D'après ce mode simultané-mutuel on répartit les élèves d'une même classe en groupes composés d'enfants d'égale capacité, et tandis que l'institutrice donne une leçon à l'un des groupes, elle fait travailler les autres sous la direction de *moniteurs*.

Les inconvénients de l'emploi des moniteurs subsistent comme dans le mode mutuel, mais ils sont notablement atténués par ce fait que les moniteurs ne sont auprès de leurs condisciples que des *répétiteurs* ou des *auxiliaires* qui n'agissent que d'après les instructions de l'institutrice et sous ses regards. L'emploi des moniteurs requiert beaucoup de tact et de prudence de la part de l'institutrice.

Pour qu'une école soit parfaitement organisée, il importe donc de grouper les élèves, c'est-à-dire décider combien d'enfants recevront simultanément les mêmes leçons ; quelle marche générale il convient de suivre pour donner l'enseignement à chaque groupe ; quels moyens particuliers peuvent rendre l'enseignement plus fructueux.

L'institutrice doit enseigner elle-même à chaque division au moins une fois par jour ; elle doit utiliser les moniteurs, si c'est le mode mixte qui est employé, comme *aides*, mais ne jamais leur faire enseigner des notions nouvelles aux élèves. Tandis que la maîtresse donne une leçon à l'un des groupes, elle fait étudier ou *répéter* les autres (à l'exception peut-être des élèves de la division supérieure qui peuvent être occupés à mettre un devoir au propre ou à repasser une leçon) sous la surveillance de moniteurs. Le choix des moniteurs n'est pas abandonné à l'arbitraire : des concours hebdomadaires sur la lecture, la langue maternelle, l'arithmétique, la géographie et l'histoire, décident quels élèves seront moniteurs la semaine suivante pour les matières ci-dessus énumérées.

Dans une école bien organisée, tous les objets et *engins* scolaires indispensables, tels que tableaux noirs, globe terrestre, cartes géographiques, boulier-compteur, tableaux illustrés d'histoire sainte, etc., etc., sont placés bien en vue et d'accès facile. Dans l'armoire de l'école se trouvent du papier, des plumes, de l'encre, des crayons, fournis par les commissaires.

(1) Voir le témoignage de M. Gréard, qui fut un des grands maîtres de l'Université de Paris, en faveur du mode simultané emprunté par les écoles officielles aux écoles congréganistes, en 1853. (*Instruction et Education*, p. 60 et 61.—Ouvrage publié en 1895 par la librairie Hachette.)

Je terminerai ce chapitre de l'organisation scolaire par quelques conseils sur le placement des élèves en classe. Le placement en classe importe au bon ordre et à l'application des élèves. Il faut rapprocher de la tribune de l'institutrice les enfants légers, remuants, ainsi que les plus jeunes. On ne doit jamais mettre voisins deux enfants dissipés: il convient de les séparer par un élève sérieux et attentif. A un écolier peu intelligent on donne pour voisin un confrère intelligent et charitable.

Tous les mouvements des groupes doivent s'effectuer avec ordre sur des signes convenus.

Enfin le regard de l'institutrice doit constamment surveiller l'ensemble de la classe, s'arrêtant de préférence sur les élèves prédisposés à la dissipation. Afin de pouvoir exercer cette *police de la vue* en toute liberté, la maîtresse prépare ses classes si bien qu'elle n'est en aucune façon esclave du livre de texte.

(A suivre)

122e CONFÉRENCE DES INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE NORMALE
JACQUES-CARTIER, TENUE A L'ÉCOLE NORMALE
JACQUES-CARTIER, LE 26 JANVIER 1906

Présents: M. J.-N. Perrault, président; J.-J. Maguire, vice-président; S. G. Mgr Bruchési, l'hon. Boucher de la Bruère, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé Perrier, M. le curé O'Meara, M. l'abbé Richard, M. l'abbé Naz. Dubois, M. l'abbé Dérosiers, M. A.-D. Lacroix; MM. les principaux H.-O. Doré, A. Leblond de Brumath, P. Ahern, J.-V. Desaulniers, Louis Doré, A. Létourneau; les révérends frères François, Armand, Sabinus, Cécilius, Louis, Gabriel, Ludovic et Pierre; MM. les professeurs de dessin L. Larose, J. Parais, Chs. Gill, G.-C. Franchère, J. Saint-Charles, R. Béliveau; MM. les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier, J.-O. Cassegrain, R.-Z. Beaulne, N. Brisebois, P. Malone; M. le professeur de travaux manuels, Paul Michal; MM. les instituteurs J.-A. Loranger, J.-A. Lagarde, R.-W. Coulombe, J. Manning, N. Allaire, C. Leblanc, G. Marier, L.-J. Jasmin, M. Frédéric, J.-M. Tremblay, J.-C. Miller, S. Boutin, J.-S. Mayard, J.-W. Meloche, J.-B. Desaulniers, J.-C. Saint-Amour, N. Belsle, D. Brisebois, J.-H. Rondeau, L.-P.-J. Jasmin, J. Turcotte, W. Lamarche, H. Mondou, L. Tremblay, J.-P. Labarre, R.-J.-Louis Cuddihy, D.-P.-V. O'Keefe, Geo.-A. Fendall, J.-T. McCarthy, J.-J. Fynan, W.-K. Brennan, H.-J. Brennan, J.-J. Fahey, D. Malone, Frs. Liénard, J.-S. Teasdale, J.-S.-R. Pagé, H. Valois, C. Smith, L. Longtin, J.-T. Dorais, A. Belsle, J.-A. Warren, C.-J.-A. Brulé, H.-L. O'Donoghue, G. Ducharme, L.-E. Warren, J.-P. Thibault, S. Roch, Th. Banks, W. Gallagher, J. McCullen, C. Trudeau, R. Trudeau, R. Maillet, L. O'Donoghue, J.-A. Roch, J.-B. Paquet, J.-H. Bergeron, J.-R.-E. Ducharme, A.-P. Gélinas, J.-A. Marion, Z. Guérin, A.-C. Miller, J.-P. Miller, V. Langevin, G.-E. Pagé, J.-A. Brisebois, P.-B. Nadou, R. Filteau, A. Cléroux, Geo. Famelart, Ed. Beauchemin, J.-A. Gauld, P.-E. Smith, J.-E. Bernier, J.-Z. Guérin, A.-L. Augé, J.-A. Primeau, R. Belsle, E.-M. Dionne, L.-A. DaSilva, Jos. Paiement, J.-T. Lebrun L.-A.-C. Trudel, J.-A. Archambault, J. Boulé, A. Pelland, J.-D. Guérin, F.-X. Saint-Laurent, Eudore-N. Gobeil, J.-E. Ducharme, J.-P. Laberge, E. Roy, L.-J.-B. Bellefeuille, O. Roy, J.-J. Hogan, A.-B. Charbonneau et les maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la cent vingt et unième conférence sont lues et adoptées.

M. J.-N. Perrault souhaite la bienvenue à Sa Grandeur Monseigneur Bruchési qui vient de faire son entrée dans la salle des séances aux applaudissements de la nombreuse assemblée.

« Monseigneur, dit-il, permettez-moi, comme président de cette association, de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue et de vous remercier de l'honneur que vous nous faites en assistant à cette convention.

« Votre visite, Monseigneur, est un grand encouragement que vous donnez à ceux qui ont embrassé la carrière difficile de l'enseignement.

« Soyez persuadé que votre sollicitude pour nous ne sera pas vaine. Non! elle portera d'heureux fruits : elle provoquera en nous un déploiement de zèle dans l'accomplissement de nos devoirs d'éducateurs, et la jeunesse qui nous est confiée en retirera les plus grands avantages.

« Sans vouloir rappeler toutes les circonstances où le grand intérêt que vous portez au bon fonctionnement de nos écoles s'est en maintes fois manifesté, permettez que j'exprime ici, au nom de tous, la reconnaissance que nous vous devons pour l'heureux choix que vous avez fait des prêtres distingués qui sont à notre tête soit comme principal de l'École normale Jacques-Cartier, soit comme visiteurs ou comme commissaires des écoles. En effet M. l'abbé Dubois, M. l'abbé Perrier, Messieurs les curés Troie et O'Meara et monsieur le chanoine Dauth sont pour nous autant d'amis dévoués que de sages conseillers aux lumières desquels nous avons souvent recours. »

« De plus, tout récemment encore, vous nous faisiez assister à un beau et consolant spectacle : celui de voir se resserrer davantage les liens qui doivent unir l'Église et l'État en matière d'éducation.

« Enfin, embrassant le bien-être matériel et moral de vos diocésains, vous entreprenez une campagne salutaire contre l'alcoolisme qui fait tant de ravages dans nos populations. Vous avez en cela, Monseigneur, l'approbation chaleureuse et la reconnaissance non seulement des instituteurs, mais encore de tous les citoyens bien pensants. Vous continuez dans l'épiscopat de votre province, la noble lignée des défenseurs de notre foi et de notre nationalité en poursuivant l'œuvre patriotique des Laval, des Plessis et des Bourget.

« Je termine, Monseigneur, en vous réitérant l'assurance que les instituteurs laïcs de notre diocèse, à l'instar des instituteurs religieux, s'efforceront toujours de suivre avec fidélité vos conseils paternels et seront des auxiliaires dévoués dans toutes les œuvres d'intérêt religieux, éducationnel et national qui font l'objet de notre dévouement épiscopal. »

S'adressant au Surintendant, le président dit :

« Les instituteurs de la région de Montréal sont très heureux de vous exprimer combien ils apprécient la délicate attention que vous ne cessez de porter à leurs travaux. Ils reconnaissent que vos nombreuses occupations ne vous permettent pas toujours d'assister à leurs réunions semestrielles. Tout de même, ils n'ont pas à se plaindre : vous venez de temps à autre les rencontrer, leur communiquer le fruit de vos observations, de vos études sur l'éducation en général et les encourager à perfectionner leur enseignement.

« Nous espérons, M. le Surintendant, que vous continuerez vos bons égards, et nous formons des vœux pour que le gouvernement vous conserve encore longtemps à la tête du département que vous dirigez avec autant de sagesse que de dignité.

« Quant à vous, messieurs les membres du clergé, c'est avec le plus vif plaisir que je vous salue au nom des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier. Vous rehaussez par votre présence la réception bien humble mais toute cordiale que nous faisons aujourd'hui à nos distingués visiteurs : Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal et l'honorable Surintendant de l'Instruction publique.

« Vous aussi, messieurs les instituteurs religieux, révérends Frères, c'est avec joie que nous voyons depuis une couple d'années quelques-uns de vous assister à nos conférences pédagogiques. Nous poursuivons tous le même but : faire de la jeunesse actuelle des citoyens honorables, utiles à la Patrie et soumis à l'Église. En nous rencontrant de temps à autre, nous pourrions peut-être améliorer nos procédés, rendre notre enseignement plus uniforme et partant plus efficace. Soyez donc toujours les bienvenus au milieu de nous. »

De longs applaudissements soulignent ces paroles de bienvenue à tous. En réponse, Monseigneur annonce à l'assemblée que M. le Principal lui a tracé un programme : écouter ce matin et parler cette après-midi. Comme M. le Surintendant est dans

le même cas, le président passe à l'ordre du jour suivant : « Rapport du délégué à la commission administrative du Fonds de retraite. » En sa qualité de délégué, M. Perrault ajoute que son rapport sera très bref, vu qu'il n'a pas encore reçu les statistiques du secrétaire pour l'année courante; il peut cependant affirmer que le Fonds est très prospère, avec un surplus d'au delà de \$8000.00.

Le troisième ordre du jour comporte les motions et les avis de motions.

Ces derniers se résument à des condoléances adressées aux familles que la mort a visitées.

M. J.-J. Maguire propose, secondé par J.-J. Fahey, la motion suivante :

« That this meeting of the Jacques-Cartier Normal School Teachers' Association deeply deplores the death of Mr. P.-J. Leitch, late Principal of the Edward Murphy School and one of our Past Presidents, who for nearly 20 years was a devoted educator of youth, and one of our most highly esteemed members.

« That the condolence of this Association be communicated to the widow and family of the deceased. »

M. J.-A. Brisebois propose également que les condoléances de l'Association soient offertes à son confrère M. M. Lanctot endeuillé par la perte récente de son épouse. Secondée par M. J.-M. Turcotte, cette motion comme la précédente est votée à l'unanimité.

M. Napoléon Brisebois croit que l'Association doit prendre part au deuil public causé par la mort du regretté ministre de la Marine et des Pêcheries à raison des services nombreux qu'il a rendus à l'enseignement en différentes circonstances; c'est pourquoi il propose, de concert avec M. J.-E. Ducharme, qu'un vote de condoléances soit adopté par l'assemblée.

M. A. Letourneau, principal de l'école Saint-Denis, au nom de ses confrères et de ses élèves, demande la permission de seconder cette motion. « Si en la personne du regretté défunt, dit-il, le pays tout entier et la ville de Montréal en particulier a perdu un patriote convaincu et un citoyen respecté, qu'il me soit permis d'ajouter que pour nous, instituteurs de Saint-Denis, sa mort nous prive d'un ami sincère et d'un bienfaiteur généreux, et cela à des titres tout particuliers. C'est donc dans un sentiment de profonds regrets et de vive reconnaissance que j'ai l'honneur de seconder la motion. »

Cette motion est votée à l'unanimité.

Afin de revenir à des sentiments moins nébules, M. Nap. Brisebois propose cette fois un vote de félicitation à M. J.-J. Maéuire, récemment nommé principal à l'école Edward Murphy. MM. A.-P. Gélinas et P. Ahern secondent cette motion chaleureusement applaudie et par conséquent unanimement adoptée.

L'ordre des motions étant épuisé, M. le Président invite M. le Directeur-général à nous lire un travail sur le progrès accompli dans les écoles de Montréal depuis quelques années. Il y a d'abord l'enseignement du dessin qui est donné par sept artistes ayant tous étudié à Paris; la classe des travaux manuels dirigée par un spécialiste de Paris; le cours de gymnastique confié à M. H. Scott; de plus, la Commission a nommé un visiteur pour veiller au bon fonctionnement de ces écoles. Des plans sont déjà faits pourvoyant à l'agrandissement de trois écoles et la commission projette bientôt la construction de sept nouveaux établissements. Avant peu donc, Montréal pourra faire face aux exigences du moment et il ne restera plus que *l'apathie* des parents pour enrayer l'essor du progrès.

Après avoir remercié M. Lacroix de ces renseignements, M. le Président présente M. J.-J. Maguire, vice-président de l'Association, lequel vient nous parler de la tenue des livres. Brisant avec l'usage, le jeune principal de l'école Edward-Murphy nous dit sa conférence au lieu de la lire. Sa compétence comme professeur nous était connue, mais ce que nous ignorions, c'était son talent d'orateur. Avec une facilité d'élocution remarquable, le brillant conférencier traite son sujet admirablement. Je regrette de ne pouvoir en donner même un pâle résumé mais j'espère que M. Maguire consentira à publier sa conférence quand ce ne serait que pour prouver aux hommes d'affaires de notre pays qu'il y a dans l'enseignement des « *business men* » capables de former les sujets dont ils ont besoin.

Applaudie à plusieurs reprises, cette conférence termina la séance du matin, laquelle fut ajournée à deux heures de l'après-midi.

Le dîner fut un véritable banquet, où la joie la plus cordiale ne cessa de régner. Pendant le repas, les élèves-maîtres de l'institution égayèrent les convives par du chant, de la musique, de la déclamation et surtout par une satire débitée par plusieurs élèves contre les prétendus progrès de la science. Un bouquet fut présenté à Monseigneur Bruchési par un jeune élève de l'école modèle annexée à l'établissement, puis M. l'abbé Dubois ménagea une surprise à son plus vieux professeur, M. J.-O. Cassegrain, en lui présentant, à l'occasion de ses quarante années de professorat à l'école normale, une bourse rondelette. Notre vénérable doyen fut touché jusqu'aux larmes et c'est d'une voix émue qu'il répondit aux félicitations qui lui venaient de toutes parts spécialement de Monseigneur et de M. A.-D. Lacroix.

Une autre fête nous attendait à l'issue du banquet : celle de la force, des muscles et de la souplesse. Dans la grande salle transformée en gymnase, les élèves de M. Scott évoluèrent sous les yeux étonnés des instituteurs et firent des exercices vraiment remarquables, ce qui permit à Monseigneur de dire que : « les élèves étaient vraiment plus forts que les maîtres. »

SEANCE DE L'APRES-MIDI

À la séance du soir, M. Cassegrain fut de nouveau l'objet d'une sympathique attention de la part de l'Association. Celle-ci, par l'intermédiaire de son président, lui présenta une superbe canne pour l'aider « à supporter des ans l'irréparable outrage. » Cette fois encore, l'émotion de M. Cassegrain fut très grande. Ne pouvant exprimer ce qu'il ressentait, la main sur le cœur, il rappela la phrase célèbre de Marie Stuart la veille de sa mort et il déclara qu'il conserverait le souvenir de cette fête jusqu'à son dernier soupir.

M. le Surintendant offrit alors à M. Cassegrain ses félicitations et répondit en même temps à l'adresse de cordiale bienvenue qu'on lui avait présentée le matin. Il dit combien il était heureux d'assister aux réunions des instituteurs, et surtout à une fête comme celle d'aujourd'hui. Il montra l'œuvre accomplie par M. Cassegrain à côté de celle de l'abbé Verreau dont il a été l'auxiliaire durant de si nombreuses années. « Presque tous les instituteurs réunis dans cette salle ont été les élèves de M. Cassegrain, dit-il, et tous ont gardé, pour leur cher maître, ce respect, cette vénération profonde qui est l'apanage exclusif de l'homme vraiment éducateur. Durant sa très longue carrière, M. Cassegrain a refusé plus d'une fois des positions beaucoup plus lucratives, mais sa prédilection pour l'enseignement l'a conservé parmi nous, pour donner l'exemple du travail et servir de modèle aux disciples qu'il a formés. Je suis heureux de constater que beaucoup d'entre eux marchent sur ses traces, que l'union règne parmi vous et les instituteurs religieux dont je salue la présence à cette convention. Si vous ne portez pas le même costume, vous travaillez à la même cause et vous avez les mêmes qualités du cœur et de l'esprit. »

M. Cassegrain remercie M. le Surintendant pour ses bonnes paroles à son égard. M. A.-D. Lacroix dit encore quelques mots, puis Monseigneur Bruchési prononce le discours que j'ai le plaisir de reproduire à la suite de ce procès-verbal (1).

De longs applaudissements succèdent aux dernières paroles de Monseigneur et lui prouvent que son désir sera exaucé, que les instituteurs s'efforceront, dans leur sphère d'action, de seconder le mouvement anti-alcoolique que Sa Grandeur a entrepris dans son diocèse.

M. le Président, après avoir remercié l'éminent prélat, annonce une conférence sur la pédagogie par M. Teasdale.

Résumé très succinct de l'histoire de la pédagogie en France et au Canada, le travail du conférencier est remarquable à tous égards. Très documenté, il prouve beaucoup de recherches, une connaissance approfondie des évolutions à travers lesquelles a passé l'œuvre de l'éducation avant d'atteindre ce degré de perfection que nous lui reconnaissons aujourd'hui. Il prouve aussi des principes très chrétiens chez son auteur

(1) Voir le discours de S. G. Mgr Bruchési à la page suivante.

et montre encore une fois, comme le disait Monseigneur, que l'éducation des enfants confiée à de telles mains ne court aucun danger.

L'heure est avancée, la journée a été bien remplie. Quoique le programme ne soit pas épuisé, sur la suggestion de M. le Président, laquelle est unanimement approuvée, la séance est levée non sans avoir encore une fois remercié le très zélé principal de l'École normale pour la réception très cordiale qu'il a faite à l'Association.

A. B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 26 Janvier 1906.

Discours de Sa Grandeur Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal

*Devant l'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription
de l'École normale Jacques-Cartier*

« M. le Président,

Messieurs,

« On nous a conviés, aujourd'hui, à une belle fête, je pourrais dire, à plusieurs
« belles fêtes : fête de l'intelligence, fête du cœur, fête du souvenir, fête de l'élo-
« quence et fête de la gymnastique. Toutes ces fêtes se réunissent pour faire de
« l'heure que nous passons ensemble une heure charmante dont nous conserverons
« tous un agréable souvenir.

« Ce n'est pas la première fois que j'assiste à vos conventions pédagogiques ;
« mais chaque fois, c'est avec un nouveau bonheur que j'y viens. Vous me permet-
« trez, tout d'abord, d'offrir mes félicitations aux élèves de l'École normale qui ont
« jeté une note si agréable sur la réunion de ce jour par leur déclamation, leur chant
« ou leurs exercices de gymnastique.

« Je remercie M. le Surintendant d'être venu se joindre à vous et à moi ce ma-
« tin, et je profite de la circonstance pour lui témoigner ma reconnaissance et mon
« admiration pour le zèle avec lequel il préside aux intérêts des écoles dans la pro-
« vince de Québec.

« Il ne le cède à aucun de ses prédécesseurs qui furent, nous le savons, des hom-
« mes dévoués. Il représente ici l'État, je représente l'Église, et ce serait encore
« le temps de nous donner la main pour montrer que l'État et l'Église marchent en-
« semble dans notre province quand il s'agit de l'instruction des enfants. En cer-
« tains pays, on désunit, on sépare; ici on unit, et je voudrais que l'union fut cimén-
« tée, et je souscris volontiers au désir que M. le Surintendant exprimait tout à
« l'heure de voir l'union intime exister dans notre province entre tous les institu-
« teurs chrétiens quels qu'ils soient : éducateurs appartenant aux congrégations
« religieuses ou portant le nom de laïques et vivant dans le monde, vous ne faites
« qu'un quand il s'agit des intérêts des enfants. Vous remplacez tous les pères de
« famille et c'est en leur nom et au nom de l'Église que, dans vos classes, vous don-
« nez aux enfants qui vous sont confiés, la science qui fait les vrais savants et la vérité
« qui fait les parfaits chrétiens.

« Et c'est une joie pour nous de pouvoir dire à l'étranger, qu'il n'y a pas ici d'école neutre ou laïque comme on l'entend ailleurs. Ce mot laïque a été détourné de sa signification. Le laïque, c'est le père de famille qui est dans le monde, et l'Église est sa mère. Par le mot laïque, on en est venu à comprendre, là-bas, ce qui est sans Dieu et sans religion et même ce qui est ennemi de Dieu et de la religion. Ici rien de tel, l'instituteur laïque, comme l'instituteur religieux, ne fait qu'un avec le prêtre pour former l'esprit et le cœur des enfants. »

Abordant la grande question de notre système d'instruction publique, Monseigneur s'écrie : « On dit (et nous entendons ces propos avec peine) que nous sommes dans une situation inférieure à celle des autres provinces. Mais quels sont ceux qui parlent ainsi ? Sont-ce des maîtres d'école, des vieillards qui ont consacré leur vie à l'enseignement, sont-ce des hommes qui se font remarquer par leur caractère intègre, leur vie honorable, leur dévouement à la chose publique ? » et Monseigneur s'élève vigoureusement contre cette campagne de dénigrement qui se poursuit dans certains journaux contre nos écoles et l'enseignement qui s'y donne. A ces critiques, combien de témoignages ne pouvons-nous pas apporter établissant l'excellence de notre enseignement. Monseigneur rappelle celui qui lui fut donné en 1893 par le Surintendant-général de l'exposition universelle de Chicago : « M. le chanoine, lui disait-il, laissez-moi vous le dire en vous félicitant : c'est la province de Québec qui a sauvé l'honneur du Dominion. » « Est-ce à dire que nous avons la perfection, continue Monseigneur. Non, certes, il y aura toujours des modifications à faire dans les programmes. Dans les vieux pays, en Italie, en France, en Allemagne, on ne cesse d'étudier la question de l'Enseignement primaire et l'on n'est arrivé à la perfection dans aucun pays. Il y a des choses à perfectionner dans notre pays comme ailleurs, mais faut-il pour cela crier : *Honte à la province de Québec*. Ceux qui parlent ainsi souffletent leur mère et ils sont indignes du nom de Canadien qu'ils portent. Je méprise les journaux qui publient leurs critiques sur les choses et les personnes de notre pays. »

« Nous travaillons ensemble, messieurs, nous aimons notre province de Québec, nous voulons la rendre la plus belle des provinces : donnons-nous alors la main et prenons garde aux fausses théories, aux prétendues réformes qui ne sont pas toujours suggérées dans l'intérêt du peuple. » Et Monseigneur cite, comme exemple, le projet de la nomination de commissaires d'écoles de Montréal par le peuple. Il montre les inconvénients et les dangers d'une telle mesure et il prouve que l'organisation actuelle offre toutes les garanties désirables, que le peuple, l'Église et l'État y sont représentés et que tout changement serait préjudiciable aux intérêts de la société, même au simple point de vue civique.

Passant à un autre ordre d'idées, Monseigneur annonce aux instituteurs qu'il vient leur confier une mission : « Vous n'êtes pas seulement chargés d'instruire les enfants, dit-il, vous savez que votre mission s'élève plus haut, qu'elle participe du sacerdoce en ce qui regarde les âmes de vos élèves. C'est pourquoi je viens vous demander de vous faire les apôtres de la grande cause qui nous intéresse tous : celle de la tempérance. »

« Je compte sur vous, Messieurs, d'une manière particulière pour la préparation d'une génération de tempérants et de sobres et nous la préparerons ensemble. »

Et Monseigneur expose à l'assemblée le projet de l'Association qu'il veut fournir ; il rappelle aux instituteurs, l'influence qu'ils peuvent exercer à l'école en instruisant l'enfant sur les conséquences funestes de l'intempérance, puis il suggère quelques

moyens efficaces pour combattre le fléau grandissant de l'alcoolisme. Il compare les 120 écoles que Montréal possède aux 400 buvettes où l'on fait les ivrognes et il s'écrie : « Ce sont des écoles aussi ! Ce qu'on y enseigne, vous le savez ; c'est là que se perdent l'honneur et la foi : c'est là qu'on contracte l'habitude de la boisson et de tous les vices qui en sont la conséquence.

« Nous allons lutter contre ces maux épouvantables et nous serons l'armée du bien, la véritable armée du salut. Et le pays et l'Église nous en devront une éternelle reconnaissance.

CENT QUARANTIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, LE 30 SEPTEMBRE, 1905

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. H. Nansot, inspecteur d'écoles.

Présents : MM. les abbés Ths.-G. Rouleau, prêtre, principal de l'École normale Laval, et J. Fleury, prêtre, assistant-principal ; MM. John Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frève, Nérée Tremblay, Ths. Blais, Antoni Lesage, professeurs à l'École normale Laval ; MM. T. Simard, L.-P. Goulet, E. Gauvreau, S.-E. Dorion, Jules Laflamme, Achille Goulet et autres, ainsi que les maîtres d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

M. G.-E. Marquis, secrétaire de l'Association et inspecteur d'écoles, étant à donner des conférences pédagogiques dans son district, et empêché par conséquent d'assister à cette réunion, est remplacé temporairement par M. S.-E. Dorion.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté après rectification de certains mots.

On discute la motion proposée par M. G.-E. Marquis, appuyé par M. C.-J. Magnan, à la dernière séance, à l'effet d'autoriser le secrétaire à soumettre dans les premiers quinze jours qui suivent une séance, le procès-verbal des délibérations au comité de régie, afin que le dit procès-verbal soit publié le plus tôt possible, dans *L'Enseignement Primaire*.

Finalement, on décide de suivre l'ordre précédemment établi.

Puis on passe à l'ordre du jour.

Le sujet de discussion suivant : « Quels sont les avantages et les inconvénients des concours entre les écoles d'une même paroisse ? » est de nouveau réinscrit pour la séance suivante, vu l'absence de quelques instituteurs de la campagne.

M. Antoni Lesage se lève alors, aux applaudissements de tous ses confrères, et donne en des termes les mieux choisis, une conférence sur *l'Enseignement du patriotisme à l'école primaire*.

Voici un faible résumé de ce magnifique travail :

Que serait d'ailleurs le monde sans le patriotisme ? Quels sentiments puissants ont animé les héros dont l'histoire à tous les âges nous rapporte le récit des actions qui les ont illustrés ? Si, comme autrefois, le patriotisme était réchauffé par les guerres et les grandes démonstrations qui s'en suivent, il ne serait pas nécessaire d'enseigner le patriotisme, car tout serait une école où ce sentiment se développerait. Mais nous vivons dans la paix ou dans un calme apparent ; les luttes sont pacifiques et n'éveillent pas l'âme du peuple—qui ne s'émeut qu'au bruit des manifestations. Alors, c'est l'école qui doit pénétrer l'enfant de l'amour de la patrie, afin qu'un jour, nous ne nous trouvions pas une réaction matérielle, une nation sacrifiant au dieu Dollar, une nation, enfin, qui n'en est pas une.

Que de notre patriotisme, s'il est sincère, découle la conséquence : c'est-à-dire une application pratique, de tous les jours, en tout et partout.

Faisons mieux connaître notre organisation gouvernementale ; ayons conscience de la responsabilité d'un vote, à une élection ; soyons dignes et sans parti pris dans toutes nos actions ; souvenons-nous que nous sommes du pays dans nos transactions privées ; au lieu de nous dénigrer, rappelons-nous que notre race a de grandes qualités, et que Dieu a favorisé notre patrie d'une nature enchanteresse ; enfin, soyons assez enthousiastes de notre race et de notre pays pour nous écrier, à l'instar du Marseillais : « Si la France avait un Québec, ce serait un petit Canada. »

Cependant, il ne faut pas croire qu'il faille consacrer la moitié des heures de la classe à l'enseignement de ce sentiment. Sans temps exclusivement réservé à ce sujet, sur le tableau de l'emploi du temps, tout votre enseignement doit être imprégné de cette idée. Avec un peu de bonne volonté, toutes les matières du programme d'études sont susceptibles de devenir des instruments patriotiques. La langue maternelle avec ses exemples et ses dictées ; l'arithmétique avec ses problèmes ; l'histoire avec ses modèles à imiter ; la géographie avec ses occasions de faire admirer les beautés et les richesses de notre pays ; le catéchisme avec sa morale qui prescrit au citoyen d'aimer sa patrie, etc.

Si, dès l'école, l'enfant est imbu de l'idée patriotique, dans la suite, il poursuivra un double but : travailler à se faire un avenir pour lui-même et agir en sorte que son travail serve à la cause commune de nos compatriotes ; par exemple, le professionnel s'efforcera de garder le rôle prépondérant pour ceux de sa race ; l'industriel et le financier aideront, par les moyens économiques, notre nationalité à tenir un rang aussi avantageux que possible vis-à-vis ceux avec qui nous rivalisons ; le cultivateur voudra laisser sa terre agrandie et des plus productives, pour ses fils et son pays ; l'ouvrier, par son métier, saura tirer des avantages pour ses compatriotes ; tout le monde apportera son contingent à la cause commune, c'est-à-dire, à la gloire et à la grandeur de la nation canadienne-française ; l'idéal de chacun et de tous sera, pour nos compatriotes : les Canadiens français avant tout, partout et toujours ! »

Après cette conférence, M. C.-J. Magnan, dont tout le monde connaît le patriotisme de bon aloi, fait quelques remarques.

Il félicite le conférencier de la belle étude dont il vient de faire part à l'Association. C'est une nouvelle preuve que les jeunes connaissent le prix du travail et savent mettre leurs connaissances à profit.

Cette conférence est bien faite, dans un langage sobre et clair : elle démontre avantageusement l'enseignement du patriotisme à l'école. Dans ce temps, où, ailleurs, on prêche ouvertement la doctrine des sans-patrie, il est de notre devoir d'affermir notre croyance en l'idée si réconfortante de la patrie. Et je dois aussi ajouter que j'ai remarqué avec plaisir la bonne part que M. A. Lesage donne à l'enseignement de notre organisation politique et administrative, dans sa conférence. Si nous voulons faire de nos garçons de vrais citoyens, apprenons-leur comment nous sommes gouvernés, nos droits et nos devoirs vis-à-vis l'Etat.

M. le président H. Nansot, à son tour, félicite aussi le conférencier et exprime le vœu très ardent de voir l'enseignement du patriotisme prendre de jour en jour une part plus grande dans nos écoles, même au premier degré de l'école primaire.

Il est ensuite proposé par M. C.-J. Magnan et secondé par M. John Ahern, qu'à l'avenir, la réunion du mois de septembre soit supprimée.

Puis la séance est levée et ajournée au mois de janvier prochain.

S.-E. DORION,
Sec. pro tempore.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Les élèves qui ont fait tous les exercices donnés ici jusqu'à présent et d'autres de même nature préparés par le maître ou la maîtresse, doivent avoir acquis déjà quelque facilité à exprimer par écrit leur pensée.

On peut leur faire écrire d'une seule fois un petit récit d'un fait qu'ils ont vu ou qu'ils ont entendu raconter et *compris parfaitement*.

Pour s'assurer de ce dernier point, il faudra les interroger avant de les mettre au travail de rédaction. Au moyen d'un questionnaire préparé à l'avance, il sera facile de leur faire repasser le fait raconté.

On donnera ensuite un petit canevas qu'ils prendront par écrit sur l'ardoise ou le cahier de brouillon. Dans ce canevas, ils retrouveront les principales idées et au besoin quelques termes qu'ils devront employer.

Supposons qu'on veuille faire traiter le sujet suivant :

La probité

Maitre.—Mes enfants, nous allons causer un peu ensemble et, après notre conversation, vous aurez à faire une petite rédaction sur ce que nous aurons dit.

Voyons, Jacques, pensez-vous qu'il soit permis de s'approprier des objets que l'on trouve.

Jacques.—Oui, M...

Maitre.—Et vous, Jean, êtes-vous du même avis ?

Jean.—Non, M... ; on doit chercher, s'informer, prendre des renseignements pour arriver à connaître la personne qui a perdu l'objet afin de le lui rendre.

M.—Très bien, mon Jean. Mais après avoir fait tout son possible, si on ne peut pas trouver cette personne ?

Jean.—Alors on peut garder l'objet trouvé.

M.—Vous avez raison ; si, après un temps raisonnable et des recherches consciencieuses, on ne peut trouver le propriétaire, on peut s'approprier l'objet que l'on a trouvé.

Je vais vous raconter une petite histoire à ce sujet. Ecoutez bien attentivement pour bien comprendre et être ensuite en état de la raconter par écrit.

(*En marge nous mettons les questions que l'on pourra poser aux élèves après le récit de l'histoire pour la leur faire comprendre.*)

HISTOIRE

Question.—*Qu'avait trouvé Grégoire ?*

Grégoire avait trouvé sur la route un sac de cuir contenant beaucoup d'argent.

Question.—*Quel sentiment éprouva-t-il d'abord ?*

D'abord il fut tout joyeux de se voir possesseur d'une si grosse somme.

Question.—Que pensa-t-il ensuite ?

Bientôt il se dit. J'ai trouvé cet argent, mais il n'est pas à moi. La personne qui l'a perdu est peut-être dans la peine. Je me réjouis et elle pleure. Si j'avais perdu une pareille somme, je serais bien content de voir la personne qui l'aurait trouvée, venir me la rendre.

Question.—D'où lui venaient ces pensées ?

C'était la voix de l'honnêteté naturelle et de sa conscience qui lui disait tout cela dans son cœur ; il écouta cette voix.

Question.—Qu'apprit-il en s'informant ?

Alors il retourna sur ses pas, il s'informa et apprit que cette bourse était celle de son voisin Mathurin.

Question.—Que fit-il alors ?

Il courut la lui reporter.

Question.—Dans quel état trouva-t-il Mathurin et qu'apprit-t-il de lui ?

Mathurin était plongé dans le plus grand chagrin. Cette somme ne lui appartenait pas ; il l'avait reçue en dépôt et c'était en allant la reporter à celui qui la lui avait confiée qu'il l'avait perdue.

Question.—Quel sentiment éprouva alors Grégoire ?

Grégoire fut alors bien heureux de n'avoir pas gardé l'argent.

Question.—Que voulut faire Mathurin pour se montrer reconnaissant ?

Mathurin chercha à lui faire accepter une partie de la somme en remerciement ; mais Grégoire ne voulut pas la recevoir.

Question.—Comment fit-il pour témoigner sa reconnaissance après le refus de Grégoire ?

Seulement Mathurin, qui n'était pas un ingrat, lui conserva toujours son amitié et, dans la suite, trouva le moyen de lui rendre service.

L'histoire ayant été reprise au moyen du questionnaire adjoint, on donnera le canevas que les élèves prendront par écrit et qui les guidera pour faire leur rédaction.

CANEVAS : Dites en commençant ce que vous pensez à propos des objets trouvés.—Dites la trouvaille de Grégoire... sa joie d'abord... puis ce qu'il pense ensuite en réfléchissant... l'honnêteté et la conscience lui parlent... Ce qu'il fait alors... L'état du pauvre Mathurin... La joie que Grégoire éprouve d'avoir été honnête.—La reconnaissance de Mathurin, comment il la témoigne à Grégoire.

Le texte de l'histoire précédé des réflexions faites plus haut à propos des objets trouvés, pourra servir de corrigé. On pourra le relire aux élèves lorsque l'on corrigera leur devoir et faire des comparaisons qui, nous n'en doutons pas, seront très profitables aux élèves. Félicitez grandement ceux qui ne se seront pas montrés esclaves de la mémoire et des mots entendus mais qui auront donné quelque chose d'aussi bon ou même de meilleur en montrant quelque originalité.

Que le maître ou la maîtresse prennent dans un livre une petite histoire, un petit fait, un exemple de morale en action, et le prépare d'une manière analogue à celle que nous donnons ici, et rien ne sera plus profitable aux élèves pour les encourager à s'appliquer à la rédaction et à en tirer un profit réel.

Québec, février 1906.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

HISTOIRE DU CANADA

Enseignement oral

11e Causerie

DOMINATION ANGLAISE.—1791 à 1815

(Écrit spécialement pour L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

LORD DORCHESTER (*suite*). En 1791, une nouvelle constitution fut accordée au Canada; désormais notre pays est doté d'un gouvernement constitutionnel. On partagea le Canada en deux provinces: le Haut et le Bas-Canada, dirigé respectivement par un gouverneur; dans chacune fut établie une chambre d'assemblée éligible par le peuple et un conseil législatif nommé à vie. C'est en 1792 que fut réuni le premier Parlement canadien: M. Panet est élu président, et l'usage des deux langues, française et anglaise, est reconnu par les autorités. (1)

Le Canada avait été divisé en deux provinces, afin de faire cesser la rivalité qui existait entre les Canadiens et les Anglais. En 1792, il y avait encore bien peu d'Anglais dans le Bas-Canada, néanmoins aux premières élections (le 7 mai), sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize Anglais, afin de prouver leur désir de voir régner la concorde. Les députés anglais prouvèrent leur reconnaissance en proposant, à l'ouverture des Chambres, la nomination d'un président anglais et l'abolition de la langue française. Après un vif débat, les deux propositions furent rejetées avec indignation par les Canadiens: *tous les Anglais votèrent* en faveur de ces deux mesures. Heureusement qu'en ces jours d'épreuves, nos pères étaient unis comme un seul homme autour du drapeau national: *notre religion, notre nationalité, nos droits*, telle fut la triple devise qui sut rallier les Canadiens français à l'époque des luttes parlementaires. Hélas! peut-on en dire autant de nos jours...

Lord Dorchester, parti en 1791 pour l'Angleterre, revint au Canada en 1793. Ce gouverneur avait laissé un bon souvenir au Canada, aussi le gouvernement de la métropole jugea à propos de le renvoyer à Québec afin d'empêcher le contre-coup de la Révolution française sur les bords du Saint-Laurent. Au moment où le bon roi Louis XVI montait à l'échafaud sous la poussée d'une horde féroce, que sa brave épouse, Marie-Antoinette, avait la tête tranchée, que les prêtres et les religieuses

(1) Les chambres se réunirent le 17 décembre 1792 dans le palais épiscopal, occupé par le gouvernement depuis la cession. L'évêque logeait au Séminaire.

étaient conduits à la guillotine à *pleines charrettes*, que les églises et les couvents étaient pillés, il y avait juste trente-trois ans que la Providence avait séparé le Canada de la France. A l'abri de l'influence du foyer de l'erreur, nos pères, nous l'avons déjà vu, s'étaient pieusement et fièrement groupés autour du clocher paroissial : la religion catholique fut leur force et le prêtre leur conseiller : un vif amour de la patrie canadienne couronna ce civisme chrétien. C'est cet esprit vraiment national qui les guida à travers les luttes et les dangers que le nouveau régime avait suscités. Tout entiers à leur Dieu et à leur patrie, les Canadiens avaient écouté avec indifférence le bruit infernal que produisait dans l'ancienne mère-patrie l'horrible tempête que le vent diabolique de la Révolution y avait déchainée. Le contre-coup de la Révolution était donc peu à redouter au sein de notre population : tout de même, les instructions que Lord Dorchester apportait d'Angleterre, surtout celles qui décrétaient « que les séminaires et les communautés religieuses pourraient se perpétuer suivant les règles de leur institution, » furent accueillies avec joie dans le Bas-Canada. Ces instructions honoraient la générosité de l'Angleterre protestante, et faisaient la leçon à la France révolutionnaire.

PRESCOTT ET MILNES. En 1796, Dorchester fut remplacé par le général Prescott. Ce militaire voyait des révolutionnaires partout ; il s'aliéna surtout les catholiques en refusant l'érection de nouvelles paroisses. Il fut remplacé par Sir Robert-Shore-Milnes, sous lequel le gouvernement s'empara des Biens des Jésuites, à la mort du P. Cazot (1800).

Cette année 1800 est restée une date célèbre dans notre histoire. Elle fut témoin d'une tentative colossale pour anglifier les Canadiens. Le gouvernement créa un système d'enseignement dit *l'Institution Royale*. A la base de cette organisation pédagogique était la langue anglaise, et sous le titre d'écoles *neutres* les maisons établies à la faveur de la nouvelle loi étaient virtuellement des écoles protestantes (1). « Les Canadiens, dit l'historien Laverdière, qui ne voulaient abjurer ni leur langue, ni leurs autels, la repoussèrent unanimement, et ce funeste projet ne servit, pendant un quart de siècle, qu'à mettre obstacle aux progrès de l'éducation. » (2)

A partir de 1805, les luttes politiques devinrent plus vives. La Chambre d'Assemblée, représentant les Canadiens, et les Conseils Exécutif et Législatif, personnifiant la couronne anglaise et tous deux aux mains d'Anglais fanatiques, étaient en guerre ouverte. La question des taxes, ajoutée à celle de l'Éducation, fut vivement discutée. En 1805, un journal anglais, le *Mercury*, était fondé. Cette feuille soutenait « qu'il était temps que le Canada fût anglais. » L'année suivante (1806), le *Canadien* paraissait à Québec pour défendre *nos institutions, notre langue et nos lois*. Ce journal fit vaillamment son devoir en soutenant avec énergie les droits de nos pères.

CRAIG. C'est au mois d'octobre 1807, que ce gouverneur despotique arriva à Québec. Il était rempli de préjugés contre les Canadiens et la religion catholique.

(1) Le Dr Meilleur nous apprend, dans son *Mémorial sur l'Éducation*, que « plusieurs des instituteurs choisis par le gouvernement étaient de jeunes ministres protestants que l'on envoyait tenir de écoles anglaises dans des paroisses où l'on comptait à peine dix familles d'origine britannique. »

(2) Ce n'est qu'en 1846 que le gouvernement de l'Union adopta une loi d'après laquelle les catholiques et les protestants étaient placés sur un pied d'égalité. Les Anglais du Bas-Canada ont donc pu bénéficier d'un système d'Instruction publique, un demi-siècle avant les Canadiens.

La lutte fut violente entre Craig et la Chambre des représentants du peuple. Ces derniers tinrent bon : ni l'argent, ni les promesses ne réussirent à pousser les patriotes à la trahison. Dissoute en 1809, la Chambre vit revenir en 1810 un parti canadien plus fort que jamais. Les rédacteurs du *Canadien* ayant dénoncé Craig et ses créatures, ils furent arrêtés et jetés en prison : Bédard, Taschereau, Blanchet, tels étaient les noms des glorieuses victimes de l'intolérance. Ils furent remis en liberté sans subir de procès.

Craig retourna en Angleterre en 1811 : son administration garde dans l'histoire le nom de *Règne de la Terreur*.

PRÉVOST. Sir George Prévost, homme sage et modéré, plein de droiture et d'impartialité succéda à Craig. Il ramena bientôt le calme dans les esprits en accordant des postes d'honneur aux Canadiens maltraités par Craig : M. Bédard fut nommé juge des Trois-Rivières et M. Bourdages, colonel de milice. Puis, ajoutons que les menaces de guerre que les Etats-Unis faisaient à l'Angleterre rendait cette dernière plus conciliante à l'égard des Canadiens. Prévost rechercha l'appui du clergé qui avait à sa tête l'illustre évêque Plessis, onzième évêque de Québec (1806-1825).



Prévost

pendant près d'un demi siècle, nos pères refusèrent de bénéficier des subsides scolaires offerts à la population par le gouvernement du temps, parce que ces subsides n'étaient accordés qu'à ceux qui consentaient à souscrire au principe de l'école neutre.

Mgr Plessis obtint la plupart des privilèges dont l'Eglise catholique jouit aujourd'hui sans contester sur le sol du Canada. Sur le terrain de l'Education, Mgr Plessis lutta sans relâche et s'opposa contamment à l'empiètement de l'Etat sur les droits de la Famille et de l'Eglise (1) Fidèles aux conseils de leurs pasteurs,

Les Canadiens de ce temps comprenaient que les principes catholiques étaient les meilleurs remparts derrière lesquels leur nationalité pût se retrancher. Leurs prévisions ne furent pas déçues : pour être restés fidèles à leur foi, il ont légué la belle langue française intacte à leurs fils et donné à la patrie canadienne une nombreuse postérité.

Le 24 juin 1812, on apprit à Québec que les Etats-Unis avaient déclaré la guerre à l'Angleterre. Grâce à la prudence et à la popularité du gouverneur Prévost, le Canada était suffisamment préparé pour la défense. La campagne de 1812 ne fut pas brillante pour les Américains. Il n'en fut pas de même de celle de 1813 : les assaillants triomphèrent à Meigs, Sandusky, Put-in-Bay, Moraviantown. Sur le lac Ontario, les Anglais ne furent pas plus heureux. Toronto, le fort



Mgr Plessis

George, Queenston, Burlington, tombèrent successivement au pouvoir des Américains.

(1) L'évêque de Québec alla même plaider en Angleterre les droits de ses compatriotes

Bref, au mois d'octobre 1813, il ne restait plus qu'à s'emparer de Montréal et de Québec, et le Canada changeait de maître. Qui allait sauver l'honneur de l'Angleterre, à cette heure critique?—Un Canadien français: Salaberry (1)



De Salaberry

Canadiens avaient vaincu 7,000 Américains.

« La victoire de Châteauguay, dit Laverdière, sans être bien sanglante, eut toutes les suites d'une grande bataille, en déterminant la retraite d'une armée de 15 à 16,000 hommes, et faisant échouer le plan d'invasion le mieux combiné qu'eût encore formé la république américaine pour la conquête du Canada. »

Pour la deuxième fois, notre pays était conservé à l'Angleterre grâce à la valeur des Canadiens français. Sachons donc marcher la tête haute sur ce sol bien à nous, puisque nos pères l'ont défendu au prix de leur sang.

En 1814, les Américains reprirent l'offensive et remportèrent quelques succès, mais l'Angleterre que les revers de Napoléon 1er rendaient plus libre, dirigea ses forces vers l'Amérique. Elle bloqua les ports américains, et la paix ne tarda pas à se faire. Elle fut signée à Gand, le 24 décembre 1814. Ce n'est qu'en 1846, néanmoins, que la question importante des frontières entre le Maine et le Nouveau-Brunswick fut réglée en faveur des Américains: les intérêts canadiens furent sacrifiés par Ashburton.

Avant son départ pour l'Angleterre, Sir George Prévost réunit les Chambres, à Québec, en janvier 1815. L.-J. Papineau, âgé seulement de 26 ans, fut nommé président de la Chambre d'Assemblée. L'Assemblée complimenta Prévost sur la part considérable qu'il avait prise dans la défense du pays. Ce gouverneur, qui emportait l'affection des Canadiens, mourut en route, sans revoir sa patrie.

C.-J. MAGNAN.

(1) Faire prononcer aux élèves: *Salabéri*.



HISTOIRE DE L'EGLISE

LES APÔTRES (suite)

SAINT PAUL

Après que, sur le chemin de Damas, le persécuteur Saul eut été converti et changé en apôtre, il fit une longue retraite au désert, puis, après avoir reçu les instructions de Pierre, le premier pape, il partit avec Barnabé pour évangéliser l'Asie-Mineure. Les Juifs et les Grecs idolâtres se convertissent à leur voix, et sont saisis d'une telle admiration pour leur doctrine, leurs vertus et leurs œuvres qu'ils s'écrient :

« Des Dieux sont descendus vers nous ! » et se prosternant, ils veulent les adorer.

« Que faites-vous ? s'écrie Paul... nous sommes des hommes comme vous... envoyés par le Dieu unique et tout-puissant, qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, pour vous arracher à l'idolâtrie et vous annoncer la vérité. »

Arrivés en Macédoine, Paul et Barnabé font encore de nouvelles conversions ; mais l'esprit du mal excite contre eux quelques individus qui amentent le peuple et les accusent de prêcher une doctrine capable de mécontenter les Romains.

Or, à ce moment-là, irriter les Romains c'était fort grave, car ils étaient tout-puissants... et avoir inventé que la prédication des apôtres pouvait avoir ce résultat désastreux, c'était tout à fait diabolique, c'est-à-dire très intelligent.

Cette accusation eut donc un grand succès... On les conduit devant les magistrats qui s'affolent au premier mot, les font frapper de verges, puis enchaîner solidement dans un cachot.

Mais voilà qu'au milieu de la nuit, survient un tremblement de terre : les portes de la prison s'ouvrent ; les liens des prisonniers tombent ; le géolier, épouvanté, croit qu'ils ont pris la fuite, fait retentir la prison de ses plaintes désespérées et, redoutant le châtimeut qui va l'atteindre, il veut se percer de son épée. « Ne vous faites pas de mal, lui crie Paul, nous sommes tous ici. » Le géolier va chercher de la lumière... Saisi d'admiration en voyant que ses prisonniers ne se sont pas enfuis, il se prosterne à leurs pieds... Eux, prêchent le Seigneur Jésus... La nuit s'achève dans ces pieuses exhortations.

Au matin, il reçoit le baptême ainsi que toute sa famille...

Pendant ce temps, les magistrats avaient réfléchi qu'il valait mieux renvoyer les prisonniers sans bruit.

L'ordre en vient au géolier qui, plein de joie, va les en avertir... Paul ne l'entendait pas ainsi : « Nous sommes *citoyens romains* (1) dit-il, on nous a frappés de verges sans vouloir nous écouter et maintenant on veut nous renvoyer sans bruit !... Qu'ils viennent publiquement nous rendre la liberté. »

Quand les magistrats surent qu'ils étaient citoyens romains, ils vinrent leur faire des excuses et les laissèrent libres de prêcher tant qu'ils voulurent.

De là, ils allèrent à Thessalonique, à Bérée où ils convertirent beaucoup de gens instruits et occupant des postes élevés. Enfin, Paul arriva à Athènes... C'est là qu'il fit un discours plein de finesse et d'à-propos. « Athéniens, dit-il, je vois que vous êtes religieux jusqu'à l'excès... car, regardant en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé un autel sur lequel est écrit :

(1) Paul était né à Tarse en Cilicie, province romaine.

« *Au Dieu inconnu...* » Celui que vous adorez sans le connaître je vous l'annonce... C'est lui qui est le Seigneur du ciel et de la terre... En lui nous avons la vie, le mouvement et l'être... Comme l'a dit Aratus, un de vos poètes : « Nous sommes de sa race. »

(*A suivre*)

Y. D'YSNÉ.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

Leçon XIVe.—Jésus-Christ au Jardin des Olives

C'était le Jeudi-Saint, vers neuf heures du soir; Notre-Seigneur alla au jardin des Oliviers avec ses Apôtres. Aussitôt qu'il fut entré, il devint triste, il commença à trembler, il fut rempli de frayeur, de dégoût et d'ennui, il se mit à genoux et se prosterna contre terre, il pria longtemps. Il se mit bientôt à suer; de grosses gouttes de sang coulaient de tout son corps. Alors un ange descendit du ciel et le fortifia.

Pourquoi Notre-Seigneur était-il si triste? Pourquoi cette sueur de sang? Parce qu'il pensait à vos péchés... Demandez-lui pardon, et ne l'offensez plus.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

SOYONS DOCILES ET OBÉISSANTS

La docilité et l'obéissance *sont* les qualités qu'on *estime* le plus chez les enfants. *Obéissons* à Dieu qui nous défend le péché, à nos parents qui *ont* le droit de nous *commander* et d'*exiger* de nous tout ce qui *peut* leur *convenir*. Surtout que notre obéissance *soit* prompte et empressée.

N'opposons à leur volonté ni nos murmures, ni notre mauvaise grâce.

Nous ne *gagnons* à leur *résister* qu'une sévère réprimande et peut-être une correction.

Montrons le même empressement, la même déférence à l'égard de nos maîtres et de nos maîtresses.

EXERCICES D'APPLICATION :—I Distinguer les verbes qui sont à un mode personnel de ceux qui sont à l'infinitif. Indiquer le ou les sujets des verbes à un mode personnel.

II. Remplacer les verbes *estime* et *montrons* par des synonymes : *aime* et *témoignons*.

II

LE PRINTEMPS

Le printemps commencera bientôt. La nature renaitra à la vie. La végétation se ranimera. Les feuilles des arbres pousseront. Les prés verdiront. Les oiseaux chanteront dans le bocage. Notre jardin prendra de l'éclat. Le soleil fait déjà sentir sa chaleur. Les nuits diminuent. Les jours augmentent. Le laboureur reprendra ses travaux avant longtemps. Les bœufs et les chevaux retourneront aux champs. Les brebis quitteront l'étable. Le berger les conduira dans la prairie. La neige fondra et les chemins sècheront. L'air retentira de chants joyeux.

Devoirs. I.—Copie de la dictée.

II.—Faire la liste de tous les noms contenus dans la dictée, et celle des verbes.

RECITATION

L'ANGE GARDIEN

Veillez sur moi quand je m'éveille,
 Bon ange, puisque Dieu l'a dit ;
 Et chaque nuit, quand je sommeille,
 Penchez-vous sur mon petit lit.
 Ayez pitié de ma faiblesse,
 A mes côtés marchez sans cesse,
 Parlez-moi le long du chemin ;
 Et, pendant que je vous écoute,
 De peur que je ne tombe en route,
 Bon ange, donnez-moi la main.

MME TASTU.

REDACTION

LETRE D'UNE PETITE FILLE À SA GRAND'MÈRE

Chère Grand'Mère,

Cette fois c'est à vous seule que j'adresse ma lettre.

Je suis si heureuse de vous écrire !

Elle vient vous dire mes vœux pour votre fête, et ma tendresse toujours si grande pour la meilleure des grand'mères.

Vous ne me verrez pas, demain, tout près de votre fauteuil, je ne vous réciterai plus un compliment comme quand j'étais toute petite, et je sais bien que vous me chercherez et me regretterez !

II

UNE BONNE SEIGNEURESSE

J'ai souvent accompagné, avec son fils, madame Taché dans les fréquentes visites qu'elle faisait aux pauvres et aux malades de sa Seigneurie, chez lesquels elle était accueillie comme une divinité bienfaisante. Outre les aumônes abondantes qu'elle distribuait aux familles pauvres, elle portait à ceux de ses censitaires malades, qui n'auraient pu se les procurer, les vins, les cordiaux, les biscuits, propres à accélérer leur convalescence, et toutes les douceurs que sa générosité ingénieuse lui suggérait. Aussi régnait-elle en souveraine dans sa seigneurie par les liens bien chers de l'amour et de la gratitude.

P.-A. DE GASPÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—J'ai souvent accompagné: quel temps? passé indéfini. L'adverbe se met entre l'auxiliaire et le participe.—seigneurie: territoire sur lequel s'exerçait les droits d'un seigneur.—accueillie: donnez un équivalent: reçu.—divinité: sens propre, nature divine; sens plus étendu, personne que l'on adore, que l'on considère comme un Dieu.—abondantes: peut être pris dans le sens de considérables, ou dans le sens de nombreuses, ou dans les deux sens à la fois.—censitaires: ceux qui étaient tenus à certaines obligations envers le seigneur, telles que le cens ou la rente à payer.—cordiaux: médicaments propres à faire du bien au cœur, c'est-à-dire à l'estomac. Du latin corde, cœur.—accélérer: faire avancer plus vite.—suggérait: remarque sur l'accent qui devient grave devant une syllabe muette.

Rechercher tous les adjectifs qualificatifs ou déterminatifs, en indiquer le genre et le nombre ainsi que le mot auquel ils se rapportent.

III

LES MERVEILLES DE LA NATURE

La nature tire de son sein fécond tout ce qu'il faut pour notre nourriture. Elle se couvre de moissons, elle se pare de verdure, elle nourrit, avec l'homme, les animaux qui le servent et qui le nourrissent. Les arbres qu'elle forme sont de grands bouquets plantés dans son sein, qui l'ornent comme les cheveux ornent la tête de l'homme. Ces arbres nous donnent leur ombre pour nous rafraîchir en été, et leur bois pour nous réchauffer en hiver. Leurs fruits tombent dans nos mains dès qu'ils sont assez mûrs. Les fleurs qui embellissent toute la nature promettent les fruits, et les fruits qui couronnent l'année répandent l'abondance immédiatement avant la saison dont la rigueur suspend le travail. Les ruisseaux tombent des montagnes et forment les rivières qui se précipitent dans la mer. Ces masses d'eau favorisent le commerce entre les nations les plus éloignées. Les vents purifient l'air.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Son: qu'est ce mot? — Sein: les homonymes? (sain, seing, saint, cinq).—Il faut quelle espèce de verbe? Temps et personnes usités? — se couvre, se pare: quelle espèce de verbe? Qu'appelle-t-on verbes réfléchis? — Qui le servent, quelle forme: analysez. — Bouquets: fonction de ce mot? — Rapprocher bosquet.— Ces arbres: pourquoi ces et non ses? Construire une phrase en employant ses.— Leur ombre: qu'est-ce que leur? N'est-il pas quelquefois pronom? Exemple. Dérivés de ombre: ombrage, ombrager, ombreux, ombrageux, ombré, ombrelle. Différence de signification de ombreux et ombrageux.— Rafraîchir, réchauffer: que marquent les préfixes ra, re?— Qui, sa fonction? Radical du mot embellir? (bel).— on écrit au dans épandre et répandre. Les autres verbes en endre s'écrivent par en.—Dont: analyser. Quelle proposition commence-t-il? (compl. déterm.)— Comment est formé le verbe purifier? (de pur et de fier, qui a le sens de faire, de rendre).

RECITATIONS

GLOIRE À JACQUES CARTIER

O Cartier, gloire à toi ! l'œuvre de ton génie
 Était sublime, et ton Dieu l'a bénie,
 En récompense de ta foi ;
 Ce grain de sénévé de l'œuvre évangélique
 Va produire bientôt un arbre magnifique !
 O Cartier, gloire à toi !

A.-B. ROUTHIER.

LE BOITEUX, LE BOSSU ET L'AVEUGLE

Me voilà vraiment bien loti,
 Avec ma jambe en raccourci,
 Clopin par là, clopin par ci !
 Disait certain boiteux. Oh ! ça, dame nature,
 N'attendez pas un grand merci,
 Car je fais dans ce monde-ci
 Une pénitence assez dure.
 — Et ne suis-je pas donc, moi, joliment bâti ?
 Répondit un bossu passant par aventure.
 Il faut, pour m'avoir fait ainsi,
 Qu'on se soit trompé de mesure.—
 Un aveugle les entendant
 Tout aussitôt se mit à dire :—
 Dussé-je aller toujours en clopinant,
 Être bossu par derrière et devant,
 Ah ! si j'avais un pauvre œil seulement,
 Que leurs propos me feraient rire !

FLORIAN.

REDACTION

LE ROSIER DE MADELEINE

✓
 Madeleine élève dans un pot, sur sa fenêtre, un joli rosier qui est couvert de boutons. Dès que les roses seront fleuries, Madeleine portera ce bouquet à sa vieille grand'mère, trop faible maintenant pour aller jusque dans le jardin jouir de la vue des fleurs.

Personne n'a donné cette idée à Madeleine. C'est son cœur qui lui a soufflé cette bonne inspiration. Vraiment, Madeleine est une charmante petite fille, son cœur est excellent. N'est-ce pas que vous imiteriez Madeleine si vous en aviez l'occasion ?

QUESTIONNAIRE. — Madeleine cultive-t-elle une plante? Où? Comment? A quel usage veut-elle l'employer? Qui a dit à Madeleine d'agir ainsi? Que pensez-vous de la manière d'agir de Madeleine?

CANEVAS. — Madeleine a un rosier... Elle le soigne et l'arrose... Elle veut le donner... Son bon cœur...

ANALYSE

Un enfant poli salue gentiment les personnes qui viennent visiter sa famille.

I. ANALYSE LOGIQUE: Dans cette phrase, deux propositions: une principale et une complétive déterminative. Voici la principale: *Un enfant poli salue gentiment les personnes*; la deuxième: *qui viennent visiter sa famille*, est complétive déterminative du nom *personnes*; cette proposition est déterminative, parce qu'elle est indispensable au sens que l'on veut donner au mot *personnes* dans la phrase précédente. Les complétives de nom commencent toujours par un pronom relatif: elles sont déterminatives ou explicatives. Les déterminatives et les explicatives forment la catégorie des incidentes.

II. ANALYSE GRAMMATICALE.—UN, adj. ind. m. s. dét. *enfant*.—ENFANT, n. c. m. s., suj. de *salue*.—POLI, adj. qual. m. s. qual. *enfant*.—SALUE, v. actif, 1^{ère} conj. (saluer), mode ind., t. prés.: temps primitifs: saluer, saluant, salué (ée), je salue, je saluai: régulier.—GENTIMENT, adv. de man. mod. *salue*.—LES, art. simpl., m. plur., dét. *personnes*.—PERSONNES, n. c. f. plur., compl. dir. de *salue*.—QUI, pron. rel. (son antécédent est *personnes*) f. plur., sujet de *viennent*.—VIENNENT, v. neutr. 2^e conj. (venir), mode ind., t. prés.: temps prim.: venir, venant, venu, je viens, je vins: irrégul.—VISITER, v. act., 1^{ère} conj., m. inf. prés., compl. indirect de *visiter* (la prép. *pour* est sous-ent.)—SA adj. poss. f. s., dét. *famille*.—FAMILLE, n. c. f. s., compl. dir. de *visiter*.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

SUR LE MENSONGE

Je suis né naturellement véridique, je ne crois pas avoir fait un seul mensonge à mes parents, et je le dois en grande partie à la manière dont ils m'ont élevé, et à un incident en apparence assez insignifiant. Mon père sort un jour d'assez mauvaise humeur de son jardin en tenant un jeune concombre tronqué. « Je ne sais, dit-il à ma mère, qui peut avoir coupé ce concombre? J'attends prochainement mon ami Couillard qui se pique d'être un grand jardinier, et j'espérais rapporter sur lui, ce printemps, le prix des prémices de nos jardins. Tes diables d'enfants mettent tout au saccage. C'est par pure malice, car ils n'ont seulement pas emporté le morceau qu'ils ont coupé avec leurs dents. On en voit encore la marque. Le morceau est resté sur la couche chaude. Il faut que je découvre le coupable.—Voilà bien du train pour un misérable concombre, fit ma mère; tu n'as pas besoin de faire de grandes recherches, demande-le à Philippe; tu sais

qu'il ne ment jamais, et si c'est lui qui a commis le grand *forfait*, il va te l'avouer.» J'entendais cette conversation d'une chambre voisine et j'appris avec surprise et avec orgueil que je n'étais pas menteur. J'étais bien jeune alors; c'est d'aussi loin des scènes de mon enfance que je puisse m'en souvenir, et cependant l'impression que ces paroles me firent ne s'est jamais effacée. « Est-ce toi qui as coupé mon concombre, dit mon père en me regardant avec ses grands yeux noirs?—Oui, c'est moi, répliquai-je; je l'avais mis dans ma bouche pour jouer, j'ai serré les dents sans avoir *dessin* de le couper, mais le morceau *m'est resté dans la bouche*.»

(Voir la dictée II.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Suis né*: remplacez par le passé défini: ... je naquis.—*ont élevé*: avec quoi s'accorde *élevé*? avec *m'* (moi) qui remplace *je* (l'auteur qui est un homme).—*insignifiant*: peu important—*tenant*: faire conjuguer quelques formes comme: je *tiens*, nous *tenons*, je *tins*, je *tiendrai*, que je *tiens*, que je *tinsse*, j'ai *tenu*, etc.—*tronqué*: *tronquer* signifie retrancher une partie considérable.—*qui se pique d'être*: exprimez autrement: qui prétend être... qui veut passer pour... etc.—*prémices*: fruits de la terre qui sont mûrs les *premiers* de la saison.—*saccage*: pillage, bouleversement.—*train*: remplacez par un autre mot: du bruit, du tapage, etc.—*fit*: dans quel sens est pris le verbe *faire* ici? dans le sens de *dire*.—*forfait*: un crime, un acte de malice, de méchanceté très grande. Ici, Mme de Gaspé emploie ce mot ironiquement.—*effacée*: justifiez le féminin: accord avec le compl. direct *s*, qui remplace l'impression et qui précède le participe (le verbe étant réfléchi, l'auxiliaire est mis pour avoir.)—*as*: pourquoi pas *a*? le sujet *qui* est de la 2^e personne comme son antécédent *toi*.—*dessin*: intention. Donnez un homonyme: *dessin*, assemblage de traits qui représente l'image d'un objet.—*m'est resté dans la bouche*: faites disparaître le pronom *m'*: est resté dans *ma bouche*

—Recherchez tous les verbes à des temps composés et justifiez l'orthographe du participe passé.

ANALYSE

Ils ont fait cela par pure malice, car ils n'ont seulement pas emporté le morceau qu'ils ont coupé avec leurs dents.

Trois propositions: Deux principales et une complétive.

1^{RE} PRINCIPALE: Ils ont fait cela par pure malice.

2^{DE} PRINCIPALE (coordonnée) ils n'ont seulement pas emporté le morceau.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *morceau*: qu'ils ont coupé avec leurs dents.

—Les deux principales sont liées par la conjonction *car* (conj de coordination) et se trouvent coordonnées.

—*ne pas seulement*: locution adverbiale qui modifie *emporté*.

—*par pure malice*: compl. cir. de manière de *fait*.

—*avec leurs dents*: compl. circ. de manière de *coupé*

Ces remarques faites, l'analyse de chaque mot n'offre plus de difficulté.

II

SUR LE MENSonge (suite)

Je crois que les enfants naissent généralement véridiques et qu'ils ne deviennent *enclins* au mensonge qu'à *leur corps défendant*. Les parents d'abord, et les maîtres ensuite, auxquels est *confiée* leur éducation, finissent par leur faire déguiser la vérité pour se soustraire au châtement dont ils sont menacés le plus souvent pour des *peccadilles*. Les enfants naissent généralement avec une horreur naturelle du mensonge: c'est aux parents à encourager ces heureuses dispositions. Ils doivent accep-

ter tout ce que les enfants disent comme *véritable*, jusqu'à ce qu'ils les *surprennent* en mensonge. Lorsqu'ils avouent une faute ingénument, on *doit* leur pardonner; ou, si la faute est assez grave pour mériter punition, leur faire *comprendre* que ce n'est qu'en considération de l'aveu qu'ils ont fait qu'on adoucit le châtement. Un homme qui m'a *menti* une seule fois, disait mon père, dirait la vérité tout le reste de sa vie que je n'en croirais pas un mot. Le lecteur doit comprendre que cet *aphorisme* n'avait rapport qu'aux choses sérieuses, et non aux innocents badinages que font les *brodeurs* d'histoires pour les rendre plus *piquantes*.

P.-A. DE GASPÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*enclins*: portés à se laisser aller; donnez le féminin, *encline*.—à *leur corps défendant*: malgré eux.—*confiée*: justifiez l'accord: auxiliaire être, accord avec *éducation* (sujet).—*naissent*: donnez les temps primitifs: *naître*; *naissant*; *né*; je *nais*, etc.; je *naquis*, etc.; je *naîtrai*, etc.; remarque sur l'accent de l'*i*.—*véritable*: avec quoi l'accord? avec *tout*, masculin singulier.—*surprennent*: faites donner différentes formes comme je *surprends*, tu *surpris*, il *surprendra*, je *surprendrai*, que je *surprenne*, que nous *surprenions*, etc.—*doit*: part. prés.: *devant*; part. passé: *dû*, *due*, *des*, *dues*; passé déf. je *dus*, tu *dus*, etc.; fut. simple: je *devrai*, etc.; subj. prés.: que je *doive*, que nous *devions*; etc.—*comprendre*: mots de la même famille: compréhensible, compréhension, (éviter de dire *comprenable*, *incomprenable*).—*a menti*: donnez l'indic. présent: je *mens*, tu *mens*, il *ment*, *mentons*, *mentez*, *mentent*; le subj. présent: que je *mente*... que nous *mentions*, etc. Donnez le nom de la même famille: *menterie*, *mensonge*; l'adjectif: *menteur*, *euse*; le contraire de *menteur*: *véridique*.—*aphorisme*: définition; courte maxime; pensée exprimée en peu de mots.—*brodeurs*.—les *brodeurs* d'histoires sont ceux qui ajoutent à une histoire, au récit d'un fait, une foule de détails qu'ils inventent pour rendre l'histoire plus intéressante.—*piquantes*: plus drôles, plus intéressantes, plus propres à exciter la curiosité. Donnez le verbe: *piquer*; le nom: *piqure*.

ANALYSE

On doit accepter tout ce que les enfants disent comme véritable, jusqu'à ce qu'on les surprenne en mensonge.

Trois propositions :

PRINCIPALE: On doit accepter tout ce comme véritable

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de CE: que les enfants disent

COMPLÉTIVE CIRCONST. de *accepter*: jusqu'à ce qu'on les surprenne en mensonge.Comme: adverbe modifie *véritable**Véritable*: adj. qual. attributif de *ce**jusqu'à ce que*: locution conjonctive de subordination qui rattache le complétive*on les surprenne en mensonge* à *accepter*.*en mensonge*: c'est une expression qui indique l'état de *les* (les enfants) au moment de les surprendre; c'est donc comme un adjectif complément attributif de *les* (les enfants).

Ces remarques faites, on analysera facilement tous les mots du texte donné.

I. Le coin de terre où l'on est venu au monde, où l'on a vécu dans sa jeunesse sous les regards vigilants de bons parents, conserve un attrait et des charmes particuliers qui ne décroissent pas avec le temps.

R. BELLEMARE.

II. La Salle atteint le 9 avril 1682 l'embouchure du Mississipi et donna au pays qu'il découvrit le nom de Louisiane en l'honneur du roi Louis XIV.

REDACTION

(*Sur les Sciences naturelles*)

SUJET

LES TROIS ÉTATS DE LA MATIÈRE

TEXTE.— *Sous combien d'aspects la matière se présente-t-elle dans la nature ? Donnez-en un ou plusieurs exemples.*

PLAN.— I. L'état solide, l'état liquide, l'état gazeux.—II. L'eau, la glace, la vapeur.

DÉVELOPPEMENT

La nature de la matière nous est inconnue, mais nous pouvons apprécier ses qualités et la manière sous laquelle elle se présente à nous. Elle peut exister sous trois états : l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux.

Un corps est une partie de matière dont on connaît les limites. Un corps est solide lorsque les infiniment petites parties dont il est formé, c'est-à-dire les molécules, sont si rapprochées qu'on ne peut en détacher aucune partie sans un effort, plus ou moins grand. Un corps est liquide, lorsque ses molécules glissent facilement les unes sur les autres, et qu'il prend la forme du vase dans lequel il est contenu. Un corps est gazeux lorsque ses molécules tendent sans cesse à se disperser dans l'espace.

Un corps solide : le bois. Un corps liquide : l'eau. Un corps gazeux : l'air.

L'eau peut passer par les trois états : liquide, c'est l'eau ordinaire, que nous buvons ; solide, c'est la glace ; gazeux, c'est la vapeur.

Dictée supplémentaire

LA POLITESSE.

Considérez la beauté, l'éclat de ces diamants que vient de tailler avec soin un habile lapidaire. Rien ne peut égaler la vivacité des rayons qu'ils jettent autour d'eux. La lumière s'y joue de mille manières différentes ; ils la renvoient même plus pure et plus brillante qu'ils ne l'ont reçue de l'astre ou du flambeau qui en est la source. Ne sont-ils pas tout autres qu'ils étaient quand on les a extraits du sein de la terre ? A peine attireraient-ils les regards ; ils attendaient pour briller qu'une main industrieuse les eût polis et débarrassés de la croûte rugueuse qui recélait un trésor éblouissant. Ainsi, sans des dehors prévenants et aimables, sans des manières gracieuses, les qualités les plus estimables de l'esprit et du cœur peuvent être perdues pour nous et pour la société tout entière. C'est la politesse qui leur donne du prix ; c'est elle qui révèle des mérites dont la multitude ne se serait jamais doutée ou aperçue ; c'est elle qui, en quelque sorte, achève les hommes encore tout informes, encore tout souillés de la fange grossière d'où ils sont sortis.

Combien de gens n'avons-nous pas vus, dont les talents sont restés inconnus, inappréciés, parce que cette exquise politesse, seule capable de mettre en relief le beau et le bon, leur a manqué absolument ! Combien en avons-nous vu, au contraire, que des dehors distingués ont fait valoir ou réussir, quelle que fût la pauvreté de leurs fonds.

VOCABULAIRE

Rendez les définitions suivantes par un seul verbe terminé en *ier, iser* :
 Altérer par un mélange : *Falsifier*. Changer en pierre : *Pétrifier*. Rendre gloire à... : *Glorifier*. Démontrer l'innocence : *Justifier*. Rendre familier : *Familiariser*. Rendre civil : *Civiliser*. Rendre aigu : *Aiguiser*. Rendre bon : *Bonifier*. Rendre clair : *Clarifier*. Rendre identique : *Identifier*. Rendre liquide : *Liquéfier*. Rendre rare : *Raréfier*. Rendre allégorique : *Allégoriser*.

RECITATION

L'AIGUILLE

Active, polie et rapide,
 Ayant pour guide un joli doigt,
 Au long de l'ourlet qu'elle ride,
 L'aiguille suit son chemin droit.
 Au dé soumise, elle travaille ;
 Nul effort ne peut la laisser :
 Comme dans l'eau bleue une écaille,
 L'œil à peine la voit glisser.

Comme la lame d'une épée
 Faite d'acier le plus dur,
 Elle est fourbie, elle est trempée :
 On la connaît à son azur.
 Voyez, à peine il est visible,
 Le trou par où passe le fil.
 La guêpe, en son courroux terrible,
 N'a pas l'aiguillon plus subtil.

Pendant que l'épingle s'arrête
 Et fixe l'étoffe au genou,
 L'aiguille mobile, inquiète,
 Fera toujours un nouveau trou.
 L'épingle sérieuse et sage
 Se repose le plus souvent :
 Du progrès l'aiguille est l'image,
 Elle va toujours en avant.

Aiguille gentille,
 Va, viens, voltige et cours ;
 Quand pleure la famille
 Sur ses tristes jours.

(Pierre DUPONT.)

ANALYSE LITTÉRAIRE

de la poésie ci-dessus : L'AIGUILLE

I.—PLAN DU MORCEAU

a).—Qualités morales de l'aiguille :

1.—Ce que fait l'aiguille; 2.—Ses qualités; 3.—Comparaison avec l'écaille.

b).—Qualités physiques de l'aiguille

1.—De quoi et comment est-elle faite; 2.—Sa couleur; 3.—Ses deux parties.

c).—Comparaison avec l'épingle:

1.—Ce que fait l'épingle; 2.—Ce que fait l'aiguille; 3.—L'aiguille symbolise le progrès.

d).—Heureuse influence de l'aiguille sur la famille.

II.—APPRECIATION.—Dans cette charmante poésie, Pierre Dupont chante l'outil de l'humble ménagère. Il le peint d'abord au point de vue moral; que de qualités il lui trouve: l'aiguille est active, polie, rapide, infatigable et soumise à la fois. Il la décrit ensuite au physique et en fait ressortir le mérite au moyen de deux jolies comparaisons; enfin, il la met en opposition avec l'épingle, car l'une fait penser à l'autre, et quoique ce soient deux amies inséparables, leurs rôles sont absolument différents: ce parallèle termine la poésie de la façon la plus heureuse; la description est complète, fraîche, vivante.

III.—BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR. DUPONT (Pierre), né à Lyon, France, en 1821, mort en 1870, a fait des chansons dont l'ingéniosité rustique marche de pair avec le frais coloris. Ses poésies politiques et philosophiques renferment des beautés éclatantes. Malheureusement, il versa en dernier lieu dans le socialisme. On cite surtout parmi ses chansons: *Les Bœufs, la Vigne*, etc.

Enseignement anti-alcoolique

DICTÉE

LA CROIX DE TEMPÉRANCE

I



Les chefs de famille venaient la recevoir au pied de l'autel, de la main du prêtre: ils l'apportaient dans leur maison, et ils la fixaient, la grande croix noire, si simple et si austère, à une place d'honneur, dans la salle où se réunissaient habituellement la famille, afin qu'on pût toujours l'avoir sous les yeux, la grande croix noire, et qu'elle prêchât tous les jours à tous la sainte tempérance. C'est au pied de cette croix que chaque soir, dans nos bonnes familles, on fait encore la prière commune. On ne la décrochait du mur qu'au jour triste des funérailles, alors qu'il fallait conduire au cimetière l'un de ceux qu'elle avait bénis et protégés; on la déposait sur la tombe, et elle accompagnait à l'église, et jusque dans la fosse où il allait dormir, le tempérant; et quand le prêtre avait murmuré, au bord de cette fosse, la dernière prière de la suprême espérance, la croix restait ensevelie dans la terre bénie, attendant, elle aussi, pour témoigner auprès de Dieu en faveur du chrétien, le jour de l'éternelle résurrection.

I I

Ou bien encore, *au bord* de cette même fosse, et après les dernières prières, le fils, gardien du *foyer* et héritier des *traditions* et des vertus domestiques, venait recevoir, à son tour, la croix que l'on enlevait à la tombe, et il la rapportait au foyer familial, où elle reprenait sa place, et où elle continuait, la grande croix noire, d'étendre ses bras, de bénir et de protéger.

Aussi quelles merveilles *opéra*, il y a soixante ans, dans ce diocèse, la croix ! Les anciens, dans nos *campagnes*, s'en souviennent encore ; et ils nous parlent de ces conversions étonnantes, radicales et définitives, qu'opérait la vertu *irrésistible* de cette croix.

CAMILLE ROY, *Ptre.*

L'Alcool et la Morale: (De la NOUVELLE-FRANCE, janvier 1906.)

EXERCICES D'APPLICATION: I. Un ajectif dérivant de *famille*: *familial*—*ped* au singulier, pourquoi? dans *au pied*, le mot *ped* signifie *bas-la*, sa fonction: pronom mis pour *croix* et complément direct de *fixaient*—le sens du mot *austère*: sévère, rigoureux—*pût* et *prêchât*, à quel mode: à l'imparfait du subjonctif—*tous* et *tous*: le premier est adjectif indéfini et le second pronom indéfini—*funérailles*: ce mot ne s'emploie pas au singulier—*bénis* et *protégés*: participes passés conjugués avec *avoir*, s'accordant avec le pronom *que* mis pour ceux—le *tempérant*: on désigne ainsi celui qui a la louable habitude de s'abstenir de toute boisson alcoolique—*la suprême espérance*: l'espérance du ciel.

II. *au bord*, au singulier, signifiant sur le bord—*foyer*, a ici le sens du mot *famille*; *foyer* dérive de *focus*: lieu où l'on fait le *feu*—un synonyme de *traditions*: *coutumes*—*opéra*, sujet de ce verbe: la croix (la phrase est inverse)—un dérivé du mot *campagnes*: *campagnard*—*irrésistible*: à quoi on ne peut résister.

MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

233. Combien font 32 centins moins 13 centins ? 19.
 234. Combien font 57 plumes moins 23 plumes ? 34.
 235. Combien font 97 pommes moins 38 pommes ? 59.
 236. Combien font 59 plumes moins 21 plumes ? 38.
 237. Combien font 93 oranges moins 17 oranges ? 76.
 238. Combien font 72 aiguilles moins 28 aiguilles ? 44.
 239. Combien font 48 pains moins 28 pains ? 20.
 240. Combien font 37 pêches moins 17 pêches ? 20.
 241. Combien font 75 pieds moins 46 pieds ? 29.
 242. Combien font 82 verges moins 57 verges ? 25.
 243. Combien font 99 milles moins 44 milles ? 55.
 244. Combien font 86 élèves moins 38 élèves ? 48.
 245. Combien font 75 livres moins 19 livres ? 56.
 246. Donnez le résultat des soustractions suivantes :
- 89 — 34 ? 37 — 25 ? 56 — 19 ? 62 — 47 ? 96 — 18 ?
 99 — 47 ? 77 — 38 ? 88 — 59 ? 66 — 24 ? 55 — 38 ?
 72 — 38 ? 81 — 46 ? 36 — 17 ? 29 — 15 ? 44 — 25 ?

68 — 27 ? 46 — 12 ? 35 — 15 ? 81 — 39 ? 69 — 17 ?

247. Un petit village comptait 95 maisons ; un incendie en a détruit 14 : combien en reste-t-il ?

248. Une avenue est plantée de 86 arbres : combien en aura-t-elle, si l'on en coupe 45 ?

249. Sur \$82, on dépense \$49 : que reste-t-il ?

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

145. Pour empierrer une route, on a mis 5 semaines ; la 1re semaine, on a employé 54 tombereaux de pierres ; la 2e semaine, 5 tombereaux de plus que la 1re ; la 3e semaine, 4 tombereaux de moins que la 2e ; la 4e semaine, 68 tombereaux, et la 5e, 9 de moins que la 4e.

Combien a-t-on employé de verges cubes de pierres si le tombereau a juste la contenance d'une verge cube ?

Solution : La 1re semaine 54 ; la 2e, $54 + 5 = 59$; la 3e, $59 - 4 = 55$; la 4e, 68 ; la 5e, $68 - 9 = 59$.

$54 + 59 + 55 + 68 + 59 = 295$ tombereaux.

Chaque tombereau ayant la contenance d'une verge cube, 295 tombereaux égalent 295 verges cubes.

146. Un voyageur entreprend un voyage le 1er janvier ; il doit rentrer le 31 mars ; mais il rentre 7 jours avant l'époque fixée. Combien de jours a duré son voyage ?

Solution : Il rentra le $31 \text{ mars} - 7 =$ le 24 mars.

Jan. 31 + fév. 28 + mars 24 = 83 jours.

147. Une marchande a vendu une première fois 128 œufs ; une seconde fois 273. Il lui en reste encore 145. Combien en avait-elle ?

Solution : Ce qu'elle a vendu avec ce qu'elle a égale ce qu'elle avait.

$128 + 273 + 145 = 546$.

148. Un ouvrier gagne \$1.25 par jour et travaille 6 jours par semaine ; un autre ouvrier gagne \$1.50 par jour, mais ne travaille que 5 jours par semaine. Chacun de ces ouvriers dépense 75¢ pour sa nourriture, chaque jour de travail, et \$1.15 chaque jour de repos. Que reste-t-il à chacun à la fin de la semaine ?

Solution : Le premier ouvrier gagne $\$1.25 \times 6 = \7.50 .

Il dépense, dans une semaine, c'est-à-dire 7 jours, $(\$0.75 \times 6) + \$1.15 = \$5.65$.

Donc il lui reste $\$7.50 - \$5.65 = \$1.85$.

Le deuxième ouvrier gagne $\$1.50 \times 5 = \7.50 .

Il dépense, dans une semaine, c'est-à-dire 7 jours, $(\$0.75 \times 5) + (\$1.15 \times 2) = \$3.75 + \$2.30 = \$6.05$.

Donc il lui reste $\$7.50 - \$6.05 = \$1.45$.

149. Deux ouvriers creusant un fossé sont payés à raison de \$1.60 la

verge ; le 1er a creusé 7 verges, et le 2e 8 verges par semaine. Quelle est la dépense pour 3 semaines de travail ?

Solution : $7 + 8 = 15$, le nombre de verges creusées dans 1 semaine.

$15 \times 3 = 45$, le nombre de verges creusées dans 3 semaines.

$\$1.60 \times 45 = \72 , la dépense totale.

150. Un bassin contient 1248 gallons d'eau. Il est vidé par deux robinets, dont l'un donne 413 chopines par heure et l'autre 164 pintes. Le bassin étant plein, on laisse les deux robinets ouverts pendant 9 heures. Combien, au bout de ce temps, reste-t-il de chopines d'eau dans le bassin ?

Solution : Dans un gallon il y a 4 pintes et dans une pinte 2 chopines ; dans un gallon il y a donc $2 \times 4 = 8$ chopines.

$1248 \times 8 = 9984$ chopines, la capacité du bassin en chopines.

$164 \times 2 = 328$ chopines, ce que donne le 2e robinet en 1 heure.

$413 + 328 = 741$ chopines, ce que les deux robinets donnent dans 1 heure.

$741 \times 9 = 6669$ chopines, ce que les deux robinets donnent dans 9 heures.

$9984 - 6669 = 3315$ chopines, ce qui reste dans le bassin au bout de 9 heures.

151. Une cuve contient 234 gallons d'eau. Un robinet en laisse écouler 13 pintes par minute. Combien faudra-t-il de temps pour que la cuve soit vide ? Réponse en heures et minutes.

Solution : $234 \times 4 = 936$ pintes, la capacité du bassin en pintes.

$936 \div 13 = 72$ minutes.

$72 \div 60 = 1$ heure et 12 minutes.

152. On a payé \$390.72 pour 1056 livres de café. Quel est le prix d'une livre ? Le prix de 220 livres ?

Solution : $\$390.72 \div 1056 = \0.37 , le prix d'une livre.

$\$0.37 \times 220 = \81.40 , le prix de 220 livres.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

82. Une poutre de 8 verges de long, $\frac{1}{4}$ de verge de large et d'épaisseur a été achetée à raison de \$15 la verge cube. Elle est revendue avec un bénéfice égal aux $\frac{3}{8}$ du prix d'achat. Quel est le prix d'achat et quel est le prix de vente ?

Solution : $8 \times \frac{1}{4} \times \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$ verge cube, le volume de la poutre. $\$15 \times \frac{1}{2} = \7.50 , le prix de l'achat. $\$7.50 + \frac{3}{8}$ de $\$7.50 = \$7.50 + \$2.81 \frac{1}{4} = \$10.31 \frac{1}{4}$, le prix de vente.

83. Un tonneau renferme 240 pintes d'eau : un robinet en laisse écouler $\frac{1}{4}$ en une heure ; un 2e en laisse écouler $\frac{1}{5}$. Si on ouvre les deux robinets pendant 10 minutes, combien restera-t-il d'eau dans le tonneau ?

Solution : Dans 1 heure les 2 robinets laisseraient écouler $\frac{1}{4} + \frac{1}{5} = \frac{5}{20} + \frac{4}{20} = \frac{9}{20}$ du contenu.

Dans une minute ils laisseraient écouler $\frac{9}{20} \div 60$, et dans 10 minutes $(\frac{9}{20} \div 60) \times 10 = \frac{9}{20} \times \frac{10}{60}$ ou $\frac{9}{20} \times \frac{1}{6}$ en simplifiant $= \frac{3}{40}$ du contenu. Le contenu du tonneau $\frac{40}{40} - \frac{3}{40} = \frac{37}{40}$. Au bout de 10 minutes il reste donc $\frac{37}{40}$ du contenu, c'est-à-dire de 240 pintes dans le tonneau. $\frac{37}{40}$ de 240 = 222 pintes.

84. Un peuplier surpasse un chêne de 12 verges ; la hauteur du chêne est les $\frac{5}{8}$ de celle du peuplier. Quelle est la hauteur de chaque arbre ?

Solution : Le peuplier = $\frac{8}{8}$ de la hauteur du peuplier.

$\frac{8}{8}$ de la h. du p. — $\frac{5}{8}$ de la h. du p. = 12 verges.

Le chêne = $\frac{5}{8}$ de la hauteur du peuplier.

$\frac{3}{8}$ de la h. du p. = 12 verges

$\frac{1}{8}$ de la h. du p. = $\frac{12}{3}$ de verge

$\frac{8}{8}$ de la h. du p. = $\frac{12}{3} \times 8 = 32$ v.

$\frac{5}{8}$ de la h. du p. = $\frac{12}{3} \times 5 = 20$ v.

La hauteur du peuplier est de 32 verges et celle du chêne de 20 verges.

85. Un cultivateur a acheté un lot de 105 moutons à raison de \$7.60 par tête ; il en a perdu les $\frac{2}{7}$ dans une épidémie. Combien doit-il revendre chacun de ceux qui restent pour gagner \$60 sur son marché ?

Solution : $\$7.60 \times 105 = \$798.$, le coût des 105 moutons.

Les $\frac{2}{7}$ de 105 = 30. Il lui reste 105 — 30 = 75 moutons, qu'il veut vendre pour $\$798 + \$60 = \$858$.

$\$858 \div 75 = \11.44 , le prix de vente par tête.

86. Un terrain est divisé en deux parties inégales dont la différence est de 2 vergées, 11 perches. Les $\frac{7}{9}$ de la première partie égalent les $\frac{10}{11}$ de la seconde. On demande le prix du terrain tout entier et celui de chacune des parties, sachant que l'acre vaut \$80.

Solution : $\frac{7}{9}$ de la 1re = $\frac{10}{11}$ de la 2de

$\frac{1}{9}$ de la 1re = $(\frac{10}{11} \times \frac{1}{7})$ de la 2de

$\frac{9}{9}$ de la 1re = $(\frac{10}{11} \times \frac{9}{7})$ de la 2de = $\frac{90}{77}$ de la 2de.

Ainsi la 1re = la seconde et $\frac{13}{77}$ de la 2de.

La différence entre les deux parties = $\frac{13}{77}$ de la 2de.

$\frac{13}{77}$ de la 2de = 2 vergées 11 perches = 91 perches

$\frac{1}{77}$ de la 2de = $\frac{91}{13}$

$\frac{77}{77}$ de la 2de = $\frac{91}{13} \times 77 = 539$ perches.

La 1re = $\frac{90}{77}$ de la seconde = $\frac{91}{13} \times 90 = 630$ perches.

Dans 1 acre il y a 160 perches. Si 160 perches = \$80, 1 perche = $\frac{80}{160} = \frac{1}{2} = \0.50

$539 \times \$0.50 = \269.50 , prix de la 2de partie.

$630 \times \$0.50 = \315 , prix de la 1re partie ;

$\$269.50 + \$315 = \$584.50$, prix du terrain entier.

Autre solution : Soit 70 le nombre de perches dans les $\frac{7}{9}$ de la 1re, alors les $\frac{10}{11}$ de la 2de = 70 perches aussi. On choisit 70 parce que ce nombre se divise exactement par 7 et par 10.

$\frac{7}{9}$ de la 1re = 70 et $\frac{10}{11}$ de la 2de = 70

$\frac{1}{9}$ de la 1re = $\frac{10}{7} = 10$ et $\frac{1}{11}$ de la 2de = $\frac{70}{10} = 7$

$\frac{9}{9}$ de la 1re = $10 \times 9 = 90$ et $\frac{11}{11}$ de la 2de = $7 \times 11 = 77$

D'après cette supposition la 1re partie serait 90 perches et la 2de 77 perches ; et le terrain tout entier serait de $90 + 77 = 167$ perches

La surface de la 1re partie = $\frac{90}{167}$ de la surface entière

La surface de la 2de partie = $\frac{77}{167}$ de la surface entière.

La différence entre les deux parties = $\frac{90}{167} - \frac{77}{167} = \frac{13}{167}$ de la surface entière.

$\frac{13}{167} = 91$ perches ; $\frac{1}{167} = \frac{91}{13}$ de perche = 7 perches

$\frac{167}{167} = 7 \times 167 = 1169$ perches, la surface entière.

$\frac{90}{167} = 7 \times 90 = 630$ perches, la 1re partie ; etc., etc.

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

41. Une personne met dans le commerce une certaine somme. Elle constate au bout de la 1re année que, tous frais payés, cette somme s'est augmentée de 7%.

Le capital ainsi obtenu s'accroît pendant la 2e année de 5.6%, et la personne possède finalement \$22.598.40. Quelle somme a été mise primitivement dans le commerce ?

Solution : Soit \$1 le capital primitif.

Au commencement de la 2e année le capital est devenu \$1.07.

A la fin de la 2e année \$1.07 devient $\$1.07 + (\$1.07 \times .056) = \$1.07 + \$0.05992 = \$1.12992$. Pour chaque \$1.12992 que la personne a maintenant elle avait au commencement de la 1re année \$1.

$\$22598.40 \div \$1.12992 = 20000$ fois.

Donc la mise primitive a été de \$20000. *Rép.*

42. On emploie dans une usine 10 hommes, 7 femmes et 4 enfants ; le montant des salaires de 6 jours de travail est de \$107.52. Trouvez le salaire journalier d'un homme, d'une femme et d'un enfant, sachant que 8 journées d'homme valent 15 journées de femme, et qu'une journée de femme vaut $\frac{16}{9}$ de journée d'enfant.

Solution : Le salaire pour 1 jour = $\$107.52 \div 6 = \17.92 .

1 jour de travail de 10 hommes, 7 femmes et 4 enfants = \$17.92.

1 jour de travail de 10 hommes, 7 femmes et 4 enfants = aussi 10 jours de travail de 1 homme, 7 jours de 1 femme et 4 jours de 1 enfnt.

10 jours de travail de 1 homme = $10 \times \frac{15}{8} = \frac{75}{4}$ jour = $18 \frac{3}{4}$ jours de travail de 1 femme.

10 jours de travail de 1 homme ou $\frac{75}{4}$ de jour de travail de 1 femme = $\frac{75}{4} \times \frac{16}{9} = \frac{160}{3} = 33 \frac{1}{3}$ jours d'un enfant.

7 jours de 1 femme = $7 \times \frac{16}{9} = \frac{112}{9} = 12 \frac{4}{9}$ jour d'un enfant.

Ainsi $33 \frac{1}{3}$ jrs de 1 enf. + $12 \frac{4}{9}$ jours de 1 enfant + 4 jrs de 1 enf. = \$17.92

$$49 \frac{7}{9} \text{ jours de 1 enf.} = 17.92$$

$$1 \text{ jour de 1 enf.} = 17.92 \div 49 \frac{7}{9} = \$0.36 \quad \vee$$

$$1 \text{ jr de tr. de 1 f.} = \frac{16}{9} \text{ de jour de 1 enf. donc 1 jr de tr. de 1 enf.} =$$

$$\frac{9}{16} \text{ de 1 jr de tr. de 1 f. Ainsi } \frac{9}{16} \text{ de 1 jr de tr. de 1 f.} = \$0.36$$

$$\frac{1}{16} \text{ de 1 jr de tr. de 1 f.} = \frac{36}{9} = \$0.04$$

$$\frac{16}{16} \text{ de 1 jr de tr de 1 f.} = \$0.04 \times 16 =$$

\$0.64. \vee

$$1 \text{ jr de tr. de 1 f.} = \frac{8}{15} \text{ de jr de 1 h.}$$

$$\text{Alors } \frac{8}{15} \text{ de jr de 1 h.} = \$0.64$$

$$\frac{1}{15} \text{ de jr de 1 h.} = \$0.64 \div 8 = \$0.08$$

$$\frac{15}{15} \text{ de jr de 1 h.} = \$0.08 \times 15 = \$1.20 \quad \vee$$

43. Une dame achète 21.5 verges de soie à \$1.98 la verge. La verge avec laquelle on a mesuré étant trop courte de .015 de 1 verge, on demande en étoffe et en argent la perte subie ?

Solution : $21.5 \times .015 = .3225$ d'une verge, la perte en étoffe.

$\$1.98 \times 21.5 = \42.57 , ce que la dame paya.

$\$42.57 \times .015 = \0.63855 , la perte d'argent.

44. Deux ouvriers ont creusé ensemble un fossé à parois verticales ayant 1 verge de largeur et $\frac{1}{2}$ verge de profondeur. Le premier creusait en longueur et par heure $1 \frac{1}{7}$ verge de fossé et le second $1 \frac{1}{4}$ verge ; mais, lorsque celui-ci a commencé son ouvrage, le premier avait déjà fait 3 verges cubes du sien. Trouvez la longueur totale du fossé et le nombre d'heures de travail de chaque ouvrier, sachant qu'ils ont terminé en même temps.

Solution : $3 \div (1 \times \frac{1}{2}) = 3 \div \frac{1}{2} = 6$ verges, la longueur déjà creusée par le 1er au moment où le second s'est mis à l'ouvrage.

Ils ont terminé en même temps et ils ont fait chacun la même somme de travail.

Dans 1 heure le second fait $1 \frac{1}{4} - 1 \frac{1}{7} = \frac{3}{28}$ de verge de plus que le 1er.

A l'instant où le second se met à l'ouvrage le premier a déjà à son crédit 6 verges de plus que le 1er ; mais au bout d'une heure il n'a plus que 6 verges — $\frac{3}{28} = 5 \frac{25}{28}$ verges, et ainsi au bout de chaque heure l'excédent du 1er se trouvera diminué de $\frac{3}{28}$ de verge, jusqu'à ce qu'enfin l'excédent soit égal à zéro. Alors ils auront fait chacun la même somme de travail.

$$6 \div \frac{3}{28} = 56 \text{ heures, temps que le 2nd met à faire sa part.}$$

$$1 \frac{1}{4} \times 56 = 70 \text{ verges, la partie creusée par le 2nd.}$$

Puisque ils ont terminé en même temps, le 1er a travaillé aussi pendant 56 heures + le temps mis à creuser 6 verges.

$$1 \frac{1}{7} \times 56 + 6 = 64 + 6 = 70 \text{ verges, la partie creusée par le 1er.}$$

$70 \div 1 \frac{1}{7} = 70 \times \frac{7}{8} = 61 \frac{1}{2}$ heures, temps que le 1er a mis à faire sa part.

$$70 + 70 = 140 \text{ verges, longueur totale du fossé.}$$

45. Une personne a vendu un champ de 33880 verges carrées et a placé le produit de cette vente à $4 \frac{1}{2}\%$, l'intérêt devant lui être payé par trimestre.

Sachant qu'elle a reçu \$21.417 pour un trimestre d'intérêts, on demande à combien l'acre le champ a été vendu ?

Solution : $\$21.417 \times 4 = \85.668 , l'intérêt pour un an.

$\$85.668 \div .045 = \$1903.73 \frac{1}{3}$, le prix de vente du champ.

Dans 1 acre il y a 4840 verges.

$33880 \text{ verges} = \$1903.73 \frac{1}{3}$; 1 vge = $\$1903.73 \frac{1}{3} \div 33880$;

$4840 \text{ vges} = (\$1903.73 \frac{1}{3} \times 4840) \div 33880 = \271.96 +.

46. Une personne dépose chez un banquier une certaine somme qui doit produire intérêt à 3% par an. Au bout de 22 mois, elle retire la somme et reçoit, capital et intérêts simples réunis, \$1392.60. Quelle somme avait-elle déposée, et de combien la somme reçue serait-elle augmentée si le banquier avait payé l'intérêt à 4% par an ?

Solution : L'intérêt de \$1, pour 22 mois, à 3% = \$0.055.

$\$1 + \text{l'intérêt pour 22 mois} = \1.055 .

$\$1392.60 \div \$1.055 = \$1320$, la somme déposée.

$\$1392.60 - \$1320 = \$72.60$, l'intérêt à 3%.

A 4% l'intérêt aurait été $\frac{1}{3}$ de plus = $\frac{1}{3}$ de $\$72.60 = \24.20 , l'augmentation.

PROBLEMES AGRICOLES

* 21. Un marchand achète un troupeau de moutons pour \$688.80. Il en vend 15 pour \$103.50, en faisant un bénéfice de 0.75 sur chacun. Combien le troupeau contenait-il de moutons ?

Solution : $\$103.50 \div 15 = \6.90 , le prix de vente d'un mouton.

$\$6.90 - \$0.75 = \$6.15$, le prix d'achat d'un mouton.

$688.80 \div \$6.15 = 112$ moutons.

22. Un cultivateur vend son foin, un mois après la récolte \$4.80 les 100 bottes. Aurait-il eu du bénéfice à attendre 9 mois plus tard, sachant que le foin perd $\frac{1}{4}$ de son poids par la dessiccation et qu'il vaut à cette époque \$7.75 les 100 bottes.

Solution : La vente de 100 bottes 1 mois après la récolte lui rapporte \$4.80.

9 mois après les 100 bottes ne seraient plus que 75 bottes.

$(75 \times \$7.75) \div 100 = \$5.81 \frac{1}{4}$, ce que les 100 bottes devenues 75 bottes lui rapporteraient.

$\$5.81 \frac{1}{4} - \$4.80 = \$1.01 \frac{1}{4}$, le bénéfice.

23. Un cultivateur a récolté $9 \frac{1}{2}$ arpents de fourrage à raison de 3750 livres à l'arpent. S'il faut chaque jour à un cheval 20 livres, quelle somme le cultivateur pourra-t-il retirer de la vente de son fourrage après avoir réservé la nourriture de 3 chevaux pendant un an. Le fourrage se vend \$10. la tonne ?

Solution : $3750 \times 9 \frac{1}{2} = 35625$ livres, la récolte.

$20 \times 3 = 60$ livres par jour pour les 3 chevaux.
 $60 \times 365 = 21900$, la nourriture des 3 chevaux pendant 1 an.
 $35625 - 21900 = 13725$ livres, la partie vendue.
 $(13725 \times 10) \div 2000 = \$68.62 \frac{1}{2}$

ALGÈBRE

53. On a payé un champ de 30400 verges carrées \$1600. Une partie de ce champ est ensemencé en blé et donne un revenu net de $4\frac{1}{2}\%$. L'autre partie, ensemencée en seigle, ne donne que $3\frac{1}{2}\%$. Le revenu total ayant été de \$63, on demande quelle est la superficie de chacune de ces parties?

Solution : Soient x la valeur de la partie ensemencée en blé et y celle de la partie en seigle.

Alors $4\frac{1}{2}\%$, $x/100$ ou $9x/200$ le revenu de la partie en blé et $3\frac{1}{2}\%$ $y/100$ ou $7y/200$ le revenu de celle en seigle.

$$\begin{array}{rcl}
 x & + & y = 1600 \dots \dots \dots (1) \\
 9x/200 & + & 7y/200 = 63 \dots \dots \dots (2) \\
 \text{Multipliant (2) par 200, on a : } & 9x & + 7y = 12600 \dots \dots \dots (3) \\
 \text{Multipliant (1) par 9, on a : } & 9x & + 9y = 14400 \dots \dots \dots (4) \\
 \text{Retranchant (3) de (4), on a :} & & 2y = 1800 \dots \dots \dots (5)
 \end{array}$$

D'où $y = 1800/2 = \$900$.

Substituant 900 la valeur d' y à y dans (1) on a : $x + 900 = 1600$

$$x = 1600 - 900 = \$700.$$

$1600 = 30400$; $\$1 = 30400 \div 1600$; $700 = (30400 \times 700) \div 1600 = 13300$ verges en blé.

$(30400 \times 900) \div 1600 = 17100$ verges en seigle.

54. Une somme de \$60 doit être partagée entre plusieurs pauvres. Cinq des pauvres ont disparu : il revient alors \$1 de plus à chacun de ceux qui restent. Combien y a-t-il de pauvres?

Solution : (Ce problème est du second degré.)

Soit x le nombre de pauvres qui reçoivent une partie des \$60 ; alors $x + 5$ le nombre primitif.

60

—, ce que chaque pauvre reçoit ;

x

60

—, ce que chaque pauvre aurait reçu.

$x + 5$

60 60

$$\frac{60}{x} - \frac{60}{x+5} = 1 \dots \dots \dots (1)$$

$x \cdot x + 5$

Multipliant par $x^2 + 5x$ on a :

$$60x + 300 - 60x = x^2 + 5x \dots \dots \dots (2)$$

$$x^2 + 5x = 300 \dots \dots \dots (3)$$

Complétant le carré on a :

$$x^2 + 5x + (5/2)^2 = 300 + 25/4 = 1225/4 \dots \dots \dots (4)$$

d'où $x + 5/2 = 35/2$ ou $-35/2$

$$x = 35/2 - 5/2 = 15$$

ou $x = -35/2 - 5/2 = -20$

Le nombre de pauvres qui ont bénéficié = 15.

Le nombre primitif $15 + 5 = 20$.

L'ENSEIGNEMENT PR

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites, ou faites faire, à chaque problème, la figure sur le tableau, c'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

VOLUMES DE QUELQUES PARTIES DE LA SPHERE

Volume du segment à une base.—Le segment à une base ou le segment extrême est le solide enveloppé par la calotte.

Le volume du segment, à une base, égale le produit de 3.1416 et du carré de la hauteur, multiplié par le tiers de la différence entre le rayon et la hauteur. La règle peut être formulée comme suit : $v = 3.1416 \times H^2 \left(R - \frac{H}{3} \right)$.

$v =$ volume ; $H =$ hauteur ; $R =$ rayon ; $\frac{H}{3} =$ tiers de la hauteur.

EXEMPLE.—Quel est le volume d'un segment à une base, si le rayon de la sphère est de 15 pouces et la hauteur du segment 3 pouces ?

Solution : $v = 3.1416 \times 3^2 \left(15 - \frac{3}{3} \right) = 3.1416 \times 9 \times 14 = 395.8416$, le volume du segment à une base.

Volume du coin ou de l'onglet sphérique

Le coin ou onglet sphérique a pour base le fuseau sphérique.

Le volume du coin ou de l'onglet sphérique égale la surface du fuseau sphérique multiplié par le tiers du rayon ou le sixième du diamètre de la sphère.

Soient S la surface du fuseau, R le rayon, D ou $2R$ le diamètre de la sphère, n le nombre de degrés dans le fuseau. 360 le nombre de degrés dans la circonférence.

La formule pour la surface de la sphère est :

$$S = 4 R^2 \times 3.1416 \text{ ou } D^2 \times 3.1416$$

La formule pour la surface du fuseau sphérique est :

$$S = \frac{4 R^2 \times 3.1416 \times n}{360} \text{ ou } \frac{D^2 \times 3.1416 \times n}{360}$$

La formule pour le volume du fuseau sphérique est :

$$V = \frac{R \times 4 R^2 \times 3.1416 \times n}{3 \times 360} \text{ ou } \frac{4 R^3 \times 3.1416 n}{3 \times 360} \text{ ou } \frac{D \times D^2 \times 3.1416 \times n}{3 \times 360} = \frac{D^3 \times 3.1416 \times n}{3 \times 360} = \frac{D^3 \times .5236 \times n}{360}$$

EXEMPLE: 12.—Quel est le volume d'un fuseau sphérique de 30 degrés si le diamètre de la sphère est de 24 pouces ?

Solution : $\frac{4 \times 12^3 \times 3.1416 \times 30}{3 \times 360} = 603.1872$ pouces cubes.

ou $\frac{24^3 \times .5236 \times n}{360} = 603.1872$ pouces cubes.

Le volume du secteur sphérique.—Le secteur sphérique a la forme d'un cône à BASE CONVEXE. Son sommet est au centre de la sphère et SA BASE est une calotte sphérique.

Une toupie privée de la pointe en fer et de la partie qui fait saillie au sommet et une poire ont à peu près la forme d'un secteur sphérique.

La formule pour trouver la surface de la calotte est: $S = 3.1416 \times 2 R \times H$
 $= 3.1416 \times 2 RH$. C'est-à-dire : la surface de la calotte = 3.1416 multiplié par 2 fois le Rayon ou une fois le diamètre multiplié par la Hauteur du segment qui a la calotte pour enveloppe ; autre ment $S = 3.1416 D H$.

La formule pour le volume du secteur sphérique est :

$$V = \frac{3.1416 \times 2 R H \times R}{3} = \frac{3.1416 \times 2 R^2 H}{3} = \frac{3.1416 \times D^2 \cdot H}{6}$$

Le volume du secteur sphérique est égal au produit de la surface de la calotte, formant l'enveloppe de la base du secteur, par le tiers du rayon ou le sixième du diamètre de la sphère.

EXEMPLE. 13.—Quel est le volume d'un secteur sphérique si le diamètre de la sphère est de 30 pouces et la hauteur du segment sphérique formant la base est de 6 pouces ?

Solution.—La surface de la calotte sphérique formant la base du secteur = $3.1416 \times 30 \times 6 = 565.488$ pouces carrés

Le volume = $(3.1416 \times 30 \times 6 \times 30) \div 6 = 2827.44$ pouces cubes.

Ou le volume = $(3.1416 \times 30^2 \times 6) \div 6 = 2827.44$ pouces cubes.

ENGLISH DICTATION AND COMPOSITION

ALEXANDER AND THE SOLDIER

A Macedonian soldier was in charge of a mule laden with gold which belonged to Alexander the Great. He was leading the mule not far in front of Alexander's horse. It was near the end of a long march, and man and mule were both nearly exhausted. The mule, however, was in a worse plight than the man; it tottered and would have fallen, had not the man taken the load off its back and carried it himself. Alexander saw this, and was delighted with the action of the man. Seeing him stagger under the weight of the gold, Alexander cried: « Cheer up, my man! Don't give in till you have carried it to your tent; it is all yours. »

OUTLINE.—1. A Macedonian has charge of a mule laden with gold.

2. He leads the mule in front of the horse of Alexander the Great.

3. Man and mule are very tired.

4. The man takes the load off the mule.

5. Alexander is pleased.

6. His words of encouragement to the man.

(Taken from Micklejohn's anecdotes for teaching composition.)



LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

" L'Enseignement Primaire "

Notre revue a été l'objet d'une interpellation devant la Chambre. En réponse à M. G. Langlois, député de la division St-Louis de Montréal, le Secrétaire de la province a établi que de 1898 à 1903, *L'Enseignement Primaire* avait coûté à la province, pour sa distribution dans toutes les écoles, la somme de \$5,000 par année. Somme peu élevée, comparée à celle que les publications officielles absorbent. De 1903 à 1906, période pendant laquelle la revue a été distribuée aux mille commissions scolaires, en plus des cinq mille écoles, \$6,000. Dans le *Soleil* et *L'Événement* de mardi, 3 février, nous avons donné un exposé financier franc et complet, démontrant que le travail énorme qui nous est imposé par la rédaction et l'administration de *L'Enseignement Primaire* nous rapporte \$800 par année. Si nous étions rétribué en raison de notre travail et de la responsabilité qui nous incombe comme directeur d'une revue d'éducation primaire, c'est le double du chiffre ci-dessus que nous devrions raisonnablement recevoir.

Un mot à nos amis qui, dans de nombreuses lettres, se plaignent que nous ne répondons pas à nos adversaires dans *L'Enseignement Primaire* même. Notre revue est une revue d'enseignement avant tout. Nous ne voudrions pas pour beaucoup en employer une seule page pour nous défendre: toute la revue est utilisée pour des fins d'éducation, de pédagogie et d'enseignement: et cela doit être. Nous ne consentirons jamais à troubler l'atmosphère calme de notre publication, même à notre profit.

Un mot aussi pour rassurer les nombreuses personnes qui craignent pour l'existence de *L'Enseignement Primaire*. Au mois de juillet dernier, le gouvernement provincial, avec une courtoisie marquée, a bien voulu renouveler le contrat en vertu duquel la revue est distribuée aux écoles catholiques de la province: ce contrat n'expirera qu'en septembre 1911. Cette marque de confiance du gouvernement était pour nous une approbation de ce que nous avons fait depuis 1898 et un encouragement pour l'avenir. Nous tenons ici à déclarer à nos lecteurs que le gouvernement nous a accordé toute sa confiance: de notre côté, nous remplissons nos engagements sans compter ni notre travail ni les dépenses pécuniaires.

LE RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1904-1905

Nous avons reçu ce document trop tard pour en donner une analyse dans la présente livraison: ce sera pour le mois prochain.

PENSÉE

Le premier banc d'école d'un petit enfant, c'est le bras de sa mère.—*Mgr Berteau.*

REVUE MENSUELLE

Depuis quelques semaines, en France, le gouvernement procède à l'inventaire des biens ecclésiastiques: les tabernacles mêmes ne sont pas épargnés. Plusieurs cardinaux et évêques ont protesté contre cette démarche illégale et honteuse du gouvernement maçonnique de la France.

Son éminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun, France, membre de l'Académie française, est mort le 11 février dernier, à l'âge de 78 ans.

Les catholiques du monde entier attendent avec anxiété la direction que Sa Sainteté le Pape Pie X donnera bientôt aux évêques de France. Habitons les enfants de nos écoles primaires à prier pour le Saint Père dont le cœur est abreuvé de tant d'épreuves.

En Russie, la Révolution s'apaise peu à peu.

Les révérendes Mères Saint-Anaclet et Saint-Marcel, de la Maison-Mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, sont de retour, depuis quelque temps déjà, de leur voyage à Rome. A ce sujet, M. l'abbé Elie-J. Auclair raconte, dans *La Semaine religieuse* de Montréal, de fort intéressantes choses. Nous reproduirons cette belle et réconfortante page dans la prochaine livraison.

Chaque année, l'Alliance française, de Paris, nous envoie des conférenciers sans scrupule et dont l'audace égale l'ignorance en matières religieuses. Dans les trois-quarts des cas, ces Français sont des libres-penseurs ou des Francs-Maçons. Et en présence d'auditoires canadiens catholiques, ils entassent les mensonges et les calomnies qui ont fait déchoir la France de son rang de nation catholique. Dernièrement, un nommé Guerliac a répété, à Montréal, ce grossier mensonge vingt fois réfuté « que l'Eglise, dans un concile, avait déclaré que la femme n'a pas d'âme. » Ce vulgaire agent de la libre-pensée a aussi déclaré qu'avant la Révolution, en France, « la femme avait été tenue systématiquement dans une sorte de mépris et d'esclavage intellectuel, par les gens d'Eglise et les religieuses chargées de son éducation. »

Les Ursulines et les Hospitalières, les Marguerite Bourgeois et les Jeanne Mance, et nos arrières grand-mères, toutes arrivées au Canada dès le 17^{ème} siècle, disent bien haut que la France catholique d'avant 1789 était riche en femmes vertueuses, courageuses et instruites. Les Français dégénérés de notre siècle qui viennent ici insulter à une époque qui nous est toujours si chère devraient être sifflés lorsqu'ils mentent aussi effrontément que l'a fait le nommé Guerliac.

Les 2, 3 et 4 février dernier, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont célébré le 50^e anniversaire de profession religieuse des révérendes Mères de la Présentation et Saint-Vincent-de-Paul, âgées respectivement de 76 et 79 ans. Ces fêtes ont été très belles: elles furent présidées par S. G. Mgr Bégin.

Nos SS. les Archevêques de Montréal et de Québec et les évêques de Valleyfield et de Chicoutimi ont entrepris une grande campagne contre l'intempérance. Le

L'ENSEIGNEMENT PR

personnel enseignant doit seconder de toutes ses forces cette croisade opportune. Les évêques comptent avec raison sur l'école pour enrayer le fléau de l'ivrognerie.

Le sacre de Mgr Bernard, le nouvel évêque de Saint-Hyacinthe, a eu lieu le 15 février. Le prélat consécrateur fut S. G. Mgr Bruchési; Mgr Larocque, premier évêque assistant et Mgr Archambault, second évêque assistant; S. G. Mgr Brunault a prononcé le sermon. Les fêtes du sacre ont été des plus imposantes.

AUX PRIERES

Trois hommes remarquables par leur dévouement et leur zèle envers les œuvres de charité, trois amis sincères de notre œuvre viennent de descendre dans la tombe. En attendant la résurrection de leurs dépouilles mortelles, ils ont été reçus, nous en avons la ferme conviction, avec miséricorde par le Souverain Juge. Nous recommandons l'âme de chacun de ces regrettés défunts aux ferventes prières de nos nombreux lecteurs.

Le R. P.-E. Lasfargues

Le P. Lasfargues est décédé, en France, au Petit-Saint-Jean-lès-Amiens, dans sa cinquantième année. Il appartenait à la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul de Paris. Le P. Lasfargues fut le premier supérieur du Patronage de Québec, maison fondée en 1841 par les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et confiée aux frères de ce nom en 1884. Jusqu'à cette date, l'école du Patronage avait été confiée à des instituteurs laïques, et à l'arrivée des Frères de Saint-Vincent-de-Paul dirigés par le P. Lasfargues, cette maison était sous la garde de M. J.-D. Frève et du directeur de *L'Enseignement Primaire*. Jusqu'en octobre 1887, nous partageâmes le labeur des bons Frères qui nous édifièrent et révélèrent à notre cœur de jeune homme ce qu'était le véritable dévouement. Le P. Lasfargues consacra douze années de sa vie au Patronage de Québec, maison admirable, où plus de trois cents enfants pauvres reçoivent une instruction gratuite, en plus de l'habillement et du diner. En 1896, le P. Lasfargues fut rappelé en France par ses supérieurs, pour prendre la direction de l'orphelinat du Petit-Saint-Jean, près Amiens. Il n'oublia jamais le Canada, sa terre de prédilection. Les tristes événements qui affligent la France depuis quelques années blessèrent au cœur ce bon religieux, ce prêtre dévoué qui suivait, la mort dans l'âme, jour par jour, la lutte honteuse mais, hélas! victorieuse, de la Franc-Maçonnerie contre l'Église catholique, au pays de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc. Notre ami de vingt ans passés, le conseiller de nos premières heures d'hésitation et de combat, est parti pour l'Éternité muni des Sacrements de notre Sainte Mère l'Église.

M. Raphael Bellemare

Président du Conseil particulier de la Société Saint-Vincent-de-Paul, de Montréal, ancien journaliste, écrivain sérieux, catholique fervent et patriote sincère, M. Raphaël Bellemare est décédé le 1er février dernier, à Montréal, après avoir consacré 84 longues et laborieuses années à la pratique des plus belles vertus chrétiennes et civiques. Pendant longtemps rédacteur de la *Minerve*, M. Bellemare fit du vrai journalisme. A des connaissances étendues, il joignait un vif amour de sa nationalité et de son pays. Contemporain de Lafontaine et de Morin, il prit une part active à la solution des importants problèmes politiques et sociaux qui occupaient alors l'opinion

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

publique. M. Bellemare se laissa toujours guider par ses idées profondément catholiques. Mais ce qu'il affectionnait surtout, c'était l'histoire du Canada français, de la province de Québec. Il a publié, en 1903, un ouvrage fort intéressant: *Les Bases de l'histoire d'Yamachiche*. Yamachiche fut le berceau de notre vieil ami; aussi entoura-t-il, toute sa vie, ce coin de terre d'une affection toujours vive, toujours jeune. M. Bellemare consacra ses loisirs aux œuvres de Charité. De nombreuses années durant, il fut président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, au sein de laquelle il se dépensa sans compter au service des pauvres. Ce Canadien distingué, cet érudit, ce catholique à la foi robuste et agissante a rendu son âme à Dieu entouré des larmes des siens et des bénédictions de l'Eglise.

M. le Chanoine F.-X. Trépanier

Chanoine honoraire à la cathédrale de Montréal, et ancien Vicaire Forain; aumônier de l'Institution des Sourdes-Muettes, depuis trente-cinq ans. Située rue Saint-Denis, Montréal, cette admirable institution est dirigée par les Sœurs de la Providence. M. le Chanoine Trépanier a rendu sa grande âme à Dieu dimanche, le 11 février, à l'âge de 70 ans. La vie de M. Trépanier a été tout entière consacrée aux œuvres des déshérités de la nature. Il donna trente-cinq années de son existence à l'Institution des Sourdes-Muettes qu'il a su mettre sur un pied qui ne le cède sur aucun point aux maisons similaires des pays étrangers. Secondé dans ses efforts par des anges de dévouement et d'abnégation, par de saintes femmes, des institutrices distinguées, nous voulons dire les Sœurs de la Providence, feu l'abbé Trépanier a évangélisé à lui seul cette classe de malheureux, de païens d'un nouveau genre: les sourds-muets. En dépit d'une santé délicate, le saint apôtre parcourut la province de Québec en tous sens, et cela à plusieurs reprises. Quel bonheur pour le nouveau Vincent de Paul, lorsque, dans un rang d'une paroisse reculée, il découvrait une malheureuse sourde-muette plongée dans les ténèbres de l'ignorance et la ramenait à Montréal pour la confier aux Sœurs de la Providence! Aussi, avec quel respect le bon M. Trépanier était-il accueilli par les membres du clergé.

L'organisation pédagogique de l'Institution des Sourdes-Muettes est parfaite. A plusieurs reprises nous avons eu le bonheur de visiter les classes de cette maison. Chaque fois, nous avons été étonné des merveilles opérées par les religieuses avec des élèves sourdes et muettes. C'est que M. Trépanier avait institué pour ses Sœurs un véritable cours normal: chaque semaine il réunissait ces dévouées institutrices et s'entretenait avec elles de leurs classes, des difficultés à surmonter, des moyens à prendre pour perfectionner l'enseignement. M. Trépanier passa en Europe deux ou trois fois et voyagea aux Etats-Unis afin de visiter sur place les Institutions de sourds-muets de l'étranger. Toute cette vie de dévouement ne coûta jamais un sou à l'Institution. M. le chanoine Trépanier s'est donné littéralement aux œuvres du bon Dieu. Et cette institution des Sourdes-Muettes, monument admirable élevé par l'Eglise catholique, chez nous, grâce au zèle et aux privations de modestes religieuses et d'un saint prêtre, n'a rien coûté, ni à la ville de Montréal ni au gouvernement de la Province. M. l'abbé Trépanier laisse donc une œuvre impérissable à laquelle son nom restera éternellement attaché.

AVIS

Pour tout ce qui concerne le Bureau central, prière de s'adresser à M. J.-N. Miller, Secrétaire de ce bureau, au Département de l'Instruction publique, Québec.

BIBLIOGRAPHIE

ANGÉLINE DE MONTRUN (Troisième édition), par *Laure Conan*—Imprimerie Ed. Marcotte. L'un de nos romans canadiens les plus délicats et les plus aimés. Cette nouvelle édition d'*Angeline de Montbrun* est imprimée avec un soin remarquable.

LE LIVRE D'OR de l'Académie commerciale catholique de Montréal, par *A Leblond de Brumath*, Principal. Très intéressante brochure sur l'organisation des écoles catholiques laïques de la métropole. Elle contient les programmes et autres détails sur le fonctionnement de ces écoles.

GRAMMAIRE FRANÇAISE de *Ch. Dupuy*, en vente à la librairie Garneau, 6 de la Fabrique, Québec. Petit Manuel de 94 pages, très méthodique, d'après un plan nouveau et très rationnel. Cet ouvrage comprend et les règles de la grammaire et les exercices d'applications connexes. Rédigé pour les écoles libres de France, il est animé d'un bon esprit. \$2.00 la douzaine, 20 sous l'unité.

NOTIONS USUELLES D'ETYMOLOGIE, 100 pages. Manuel rempli d'exercices pratiques à l'usage des classes de l'enseignement secondaire et des cours supérieurs de l'enseignement primaire (nos académies, collèges commerciaux et écoles normales). Prix : \$1.50 la doz., 15 sous l'unité. En vente à la librairie Garneau, 6 de la Fabrique.

CORRESPONDANCES

Mlle S. R., institutrice à H. N., nous demande: «Le premier lundi de septembre et le lundi de Pâques sont-ils des congés pour nous, Institutrices?» Réponse: Les Règlements scolaires ne mentionnent pas les deux jours ci-dessus indiqués. Voir *Manuel de l'Instituteur catholique*, page 7, art. 3 et page 16, art. 64.

Une Dame Religieuse arrivée de France assez récemment, et qui se dévoue avec un zèle admirable à l'éducation des petits Canadiens, nous demande quelques renseignements sur les principales mesures canadiennes. Voici:

La livre est de 454 grammes.

L'acre équivaut à 40 ares.

Le gallon contient $4\frac{1}{2}$ litres et le minot 36 litres.

Le mille vaut 1,609 mètres.

Nous ajouterons que la piastre ou dollar vaut 5 fr. 15 et contient cent centins.

UNE INSTITUTRICE.—Le participe passé de *devoir*, *redevoir* et *mouvoir* prend toujours un accent circonflexe au masculin. Ex. : *Cet homme a dû des sommes considérables.*

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Références utiles

Nouvelles éditions.—1° *Pédagogie Pratique et Théorique*, traité de pédagogie à l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement, publié à la demande du Bureau central.
2° *Organisation Politique et Administrative du Canada*. A l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement.
En vente chez J. A. Langlais & Fils, libraires, Québec.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222, 226, rue Desfossés.
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.
Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Frères du Sacré-Cœur, Robert, C. S. V.

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de Bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnerez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.



The Standard of the World

**A MEUBLEMENT
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**